



**Atari**  
**Comptes annuels et consolidés 2025**

# 1. États financiers consolidés de l'exercice clos au 31 mars 2025

---

## 1.1. Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2025

A l'assemblée générale de la société ATARI

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société ATARI relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

### Fondement de l'opinion

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

#### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er avril 2024 à la date d'émission de notre rapport.

#### Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons

procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- l'intégration des sociétés acquises compte tenu du jugement requis pour déterminer la valorisation des écarts d'acquisition et compléments de prix ;
- les tests de dépréciation des autres immobilisations incorporelles (développements et acquisitions de jeux vidéo, licences et propriétés intellectuelles) compte tenu du jugement requis pour déterminer leur valeur recouvrable, qui repose sur une estimation des flux de trésorerie actualisés attendus de la commercialisation des jeux. Cette estimation nécessite l'utilisation d'hypothèses, portant notamment sur les volumes de ventes et les coûts liés à la distribution et au marketing dont la réalisation est par nature incertaine.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés**

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris-La Défense, le 30 juillet 2025

Le commissaire aux comptes  
**Deloitte & Associés**  
Benoit PIMONT

## 1.2. Comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2025

### 1.2.1. Présentation générale

Atari est une société de divertissement interactif ainsi qu'une marque iconique du secteur des jeux vidéo, qui transcende les générations et les audiences. Le Groupe est reconnu mondialement pour ses produits de divertissement interactifs, multi-plateformes et ses produits sous licences de marques. Atari possède et/ou gère un portefeuille de plus de 400 jeux et franchises dont les marques mondialement connues comme Pong®, Breakout®, Asteroids®, Missile Command®, Centipede®, and RollerCoaster Tycoon®. L'univers Atari inclut également les studios de développement Digital Eclipse et Nightdive Studios, le label d'édition Infogrames, ainsi que les plateformes communautaires AtariAge et MobyGames.

La stratégie d'Atari consiste à développer, directement ou par le biais d'accords de licence, des jeux vidéo, du matériel, des produits de consommation et des contenus multimédias, au carrefour du divertissement interactif, du monde numérique et du Web3, et générer des revenus en monétisant son portefeuille de droits de propriété intellectuelle. Directement, avec les revenus générés par la commercialisation de jeux sur l'Atari VCS, PC, console, mobile ou plateformes multimédia. Indirectement, avec des accords de licence accordés à des tiers qui sont ensuite responsables de la fabrication des produits en échange de redevances versées à Atari dans le cadre de contrats pluriannuels.

L'organisation du Groupe est structurée autour de trois lignes de métier : Jeux, Hardware, Licences. Atari X, dont l'objectif est de développer des accords de licence avec des partenaires reconnus dans l'écosystème web3 et qui était auparavant présenté comme une ligne d'activité distincte, a été reclassé dans la catégorie Licences en raison d'une activité nominale au cours de l'année (contre 0,1 M€ en FY24) et de l'orientation stratégique continue du Groupe sur ses activités principales dans le secteur du jeu vidéo.

### 1.2.2. États financiers consolidés

#### BILAN CONSOLIDÉ

ACTIF (M€)		FY25	FY24
Écarts d'acquisition	Note 6	18.2	18.2
Autres actifs incorporels	Note 7	27.3	24.8
Immobilisations corporelles		0.1	0.0
Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location	Note 8	1.1	1.8
Actifs financiers non courants	Note 9	13.4	12.3
Impôts différés actifs	Note 10	1.3	1.2
<b>Actifs non courants</b>		<b>61.4</b>	<b>58.4</b>
Stocks	Note 11	0.9	0.7
Clients et comptes rattachés	Note 12	4.6	4.1
Autres actifs courants		6.7	2.6
Trésorerie et équivalents de trésorerie		3.5	2.6
<b>Actifs courants</b>		<b>15.8</b>	<b>10.0</b>
<b>Total actif</b>		<b>77.1</b>	<b>68.3</b>

<b>PASSIF (M€)</b>		<b>FY25</b>	<b>FY24</b>
Capital	Note 13	4.6	4.4
Primes d'émission		45.0	43.1
Réserves consolidées		(38.9)	(27.8)
Résultat de l'exercice part Groupe		(12.6)	(10.0)
<b>Capitaux propres de l'ensemble consolidé</b>		<b>(1.9)</b>	<b>9.7</b>
Dettes financières non courantes	Note 14	42.8	33.6
Dettes locatives long terme	Note 15	0.6	1.3
Autres passifs non courants	Note 16	13.6	9.9
<b>Passifs non courants</b>		<b>57.1</b>	<b>44.8</b>
Dettes financières courantes	Note 15	10.0	5.3
Dettes locatives court terme	Note 16	0.6	0.6
Dettes fournisseurs		6.1	4.3
Dettes d'impôts exigibles		0.5	-
Autres passifs courants	Note 17	4.8	3.5
Passifs détenus en vue de la vente		0.0	0.0
<b>Passifs courants</b>		<b>21.9</b>	<b>13.8</b>
<b>Total passif</b>		<b>77.1</b>	<b>68.3</b>

## COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

<b>(M€)</b>		<b>FY25</b>	<b>FY24</b>
Chiffre d'affaires	Note 1	33.6	20.6
Coût des ventes		(8.9)	(5.8)
<b>MARGE BRUTE</b>		<b>24.7</b>	<b>14.9</b>
Frais de recherche et développement	Note 2	(16.2)	(12.9)
Frais marketing et commerciaux	Note 2	(1.8)	(1.2)
Frais généraux et administratifs	Note 2	(7.5)	(7.8)
Autres produits et charges d'exploitation	Note 2	-	-
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT</b>		<b>(0.8)</b>	<b>(7.0)</b>
Autres produits et charges opérationnels	Note 19	(3.1)	(5.9)
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL</b>		<b>(3.9)</b>	<b>(12.9)</b>
Coût de l'endettement financier	Note 20	(1.9)	(0.7)
Autres produits et charges financiers	Note 20	(6.3)	3.6
Impôt sur les bénéfices	Note 21	(0.5)	(0.0)
<b>RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES</b>		<b>(12.6)</b>	<b>(9.9)</b>
Résultat net des activités non poursuivies	Note 22	(0.0)	(0.1)
<b>RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ</b>		<b>(12.6)</b>	<b>(10.0)</b>
Part attribuable au Groupe		(12.6)	(10.0)
Part attribuable aux Intérêts minoritaires		-	-
Résultat de base par action (en euros)	Note 23	(0.028)	(0.023)
Résultat dilué par action (en euros)	Note 23	(0.019)	(0.015)

**RÉSULTAT GLOBAL**

(M€)	FY25	FY24
<b>RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ</b>	<b>(12.6)</b>	<b>(10.0)</b>
<b>Éléments directement reconnus en capitaux propres</b>		
Ecart de conversion (recyclable)	(1.4)	(0.5)
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (recyclable)	-	0.9
<b>Total du résultat directement reconnu en capitaux propres</b>	<b>(1.4)</b>	<b>0.4</b>
<b>RÉSULTAT GLOBAL</b>	<b>(14.0)</b>	<b>(9.6)</b>
Part Groupe	(14.0)	(9.6)
Part Intérêts minoritaires	-	-

**TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS**

(M€)	FY25	FY24
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>(12.6)</b>	<b>(10.0)</b>
<b>Charges et produits dans effets sur la trésorerie</b>		
Dotations (reprises) amortissements et provisions	18.2	14.3
Charges (produits) liés aux stock-options	0.1	0.2
Plus-values / Moins-values de cession	-	(1.9)
Autres charges	1.6	(5.4)
<b>Coût de la dette</b>	<b>(0.1)</b>	<b>-</b>
<b>Charges d'impôts</b>	<b>(0.6)</b>	<b>-</b>
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>6.6</b>	<b>(2.8)</b>
Variation du besoin en fonds de roulement	2.2	(0.8)
<b>Flux nets des activités opérationnelles</b>	<b>8.8</b>	<b>(3.6)</b>
<b>Décaissement sur acquisition</b>		
Immobilisations incorporelles	(16.9)	(15.8)
Actifs financiers non courants	(1.7)	(14.3)
<b>Flux nets des opérations d'investissement</b>	<b>(18.6)</b>	<b>(30.1)</b>
<b>Fonds nets reçus par</b>		
Augmentation de capital	2.1	6.5
Emprunts obligataires	-	30.0
Emprunts obligataires	14.1	19.0
<b>Fonds nets décaissés par</b>		
Intérêts et frais financiers versés	(2.4)	(1.3)
Remboursement d'emprunts	(2.1)	(16.8)
Frais d'émission emprunt obligataire	-	(0.6)
Variation des autres éléments financiers	(2.4)	-
<b>Flux nets des opérations de financement</b>	<b>9.3</b>	<b>36.8</b>
<b>Effets de change</b>	<b>1.4</b>	<b>(2.2)</b>
<b>Variation de trésorerie nette</b>	<b>0.9</b>	<b>0.9</b>

(M€)	FY25	FY24
<b>Trésorerie nette à l'ouverture</b>	<b>2.6</b>	<b>1.7</b>
<b>Trésorerie nette à la clôture de l'exercice</b>	<b>3.5</b>	<b>2.6</b>
<b>Variation de trésorerie nette</b>	<b>0.9</b>	<b>0.9</b>
<b>Trésorerie de clôture</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3.5	2.6
Découverts bancaires	-	-

## VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(M€)	Capital	Prime d'émission	Actions auto-détenues	Réserves consolidées	Écarts de conversion	Capitaux Propres	Intérêts minoritaires	Capitaux propres consolidés
<b>Au 31 mars 2023</b>	<b>3.8</b>	<b>32.7</b>	<b>0.4</b>	<b>(26.1)</b>	<b>(3.0)</b>	<b>7.8</b>	<b>-</b>	<b>7.8</b>
Résultat de la période	-	-	-	(10.0)	-	(10.0)	-	(10.0)
Ecart de conversion	-	-	-	-	(0.5)	(0.5)	-	(0.5)
Autres éléments du résultat global	-	0.9	-	-	-	0.9	-	0.9
<b>Résultat global</b>	<b>-</b>	<b>0.9</b>	<b>-</b>	<b>(10.0)</b>	<b>(0.5)</b>	<b>(9.6)</b>	<b>-</b>	<b>(9.6)</b>
Augmentation de capital	0.6	9.5	-	-	-	10.1	-	10.1
Mouvements sur actions auto-détenues	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements	-	-	-	1.9	-	1.9	-	1.9
<b>Au 31 mars 2024</b>	<b>4.4</b>	<b>43.1</b>	<b>0.4</b>	<b>(34.7)</b>	<b>(3.5)</b>	<b>9.7</b>	<b>-</b>	<b>9.7</b>
Résultat de la période	-	-	-	(12.6)	-	(12.6)	-	(12.6)
Ecart de conversion	-	-	-	-	(1.4)	(1.4)	-	(1.4)
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Résultat global</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(12.6)</b>	<b>(1.4)</b>	<b>(14.0)</b>	<b>-</b>	<b>(14.0)</b>
Augmentation de capital	0.2	1.9	-	-	-	2.1	-	2.1
Mouvements sur actions auto-détenues	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements	-	-	-	0.2	-	0.2	-	0.2
<b>Au 31 mars 2025</b>	<b>4.6</b>	<b>45.0</b>	<b>0.4</b>	<b>(47.0)</b>	<b>(4.9)</b>	<b>(1.9)</b>	<b>-</b>	<b>(1.9)</b>

### 1.2.3. Notes aux états financiers consolidés

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2025, Atari a mené plusieurs opérations et lancé de nouveaux produits.

#### Note 1 - Evènements marquants de l'exercice

**Création du label d'édition Infogrames** : En avril 2024, Atari a lancé un nouveau label d'édition sous la marque Infogrames. Ce label, entièrement consolidé, se concentre sur l'acquisition et l'édition de propriétés intellectuelles en dehors du portefeuille principal d'Atari. Il a également vocation à gérer et exploiter un catalogue croissant de titres patrimoniaux et tiers, au format numérique et physique.

**Acquisitions de propriétés intellectuelles par Infogrames** : En avril 2024, Infogrames a acquis la franchise Totally Reliable Delivery Service (propriété intellectuelle, marques et droits associés) auprès de tinyBuild LLC. En juin 2024, il a acquis la franchise Surgeon Simulator auprès de tinyBuild Inc. En novembre 2024, il a acquis les droits d'édition de Bread & Fred, un jeu de plateforme coopératif développé par Sand Castles Studio, dans le cadre d'un accord avec Apogee Entertainment. Ces transactions ont entraîné la comptabilisation d'actifs incorporels évalués à la juste valeur dans les états financiers consolidés.

**Acquisition de la marque Intellivision** : En mai 2024, Atari a acquis la marque Intellivision ainsi que certains jeux auprès d'Intellivision Entertainment LLC. Dans le cadre de l'accord, Intellivision Entertainment a conservé une licence pour continuer à développer et distribuer la console Amico ainsi que certains jeux sous la marque Intellivision. Atari contrôle désormais la marque et les droits de propriété intellectuelle associés pour des initiatives futures de distribution et de licences.

**Acquisition de Transport Tycoon** : Le 1<sup>er</sup> novembre 2024, Atari a acquis les droits du jeu de simulation Transport Tycoon dans le cadre d'un accord avec son créateur original, Chris Sawyer. Cette acquisition comprend la possibilité de distribuer, adapter et monétiser la propriété intellectuelle ainsi que ses dérivés. Elle vient enrichir le portefeuille d'Atari dans le domaine des jeux de gestion et de simulation classiques.

Ces acquisitions d'actifs ont conduit à la comptabilisation de nouveaux actifs incorporels au bilan au 31 mars 2025.

## Note 2 - Règles et méthodes comptables au 31 mars 2025

### PRINCIPES GÉNÉRAUX

Les comptes consolidés d'Atari ont été établis conformément au référentiel IFRS (normes et interprétations) publié par l'International Accounting Standards Board (IASB) et tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

Les états financiers du Groupe sont présentés en millions d'euros avec une décimale, sauf indication contraire. Les arrondis au millier d'euros le plus proche peuvent, dans certains cas de figure, conduire à des écarts non matériels au niveau des totaux et des sous-totaux des tableaux.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 30 juillet 2025. Ils seront soumis à l'Assemblée générale annuelle des actionnaires pour approbation.

### APPLICATION DU PRINCIPE DE CONTINUITÉ D'EXPLOITATION

Au 31 mars 2025, la Société a enregistré une perte nette de 12,6 M€, contre une perte nette de 10,0 M€ l'année précédente. Les capitaux propres s'élevaient à -1,9 M€, contre 9,7 M€ l'année précédente. La dette nette s'élevait à 49,3 M€, contre une dette nette de 36,4 M€ l'année précédente. Ce montant inclut 3,5 M€ de trésorerie et 52,8 M€ de dettes financières, dont environ 23 M€ auprès d'IRATA LLC. Depuis la clôture de l'exercice, des prêts supplémentaires ont été contractés entre IRATA et Atari pour un montant total de 2,2 M\$ ainsi qu'auprès de partenaires financiers privés pour un montant de 2,4 M\$.

La Société a réalisé une évaluation de son risque de liquidité en s'appuyant sur des projections concernant ses trois activités : Jeux vidéo, Hardware et Licences, en s'appuyant sur des hypothèses comprenant notamment de nouveaux prêts auprès de partenaires financiers privés. Ces prévisions reposent sur des hypothèses dont la réalisation reste incertaine quant à leur calendrier.

Le Groupe considère qu'il est en mesure de faire face à ses engagements et de poursuivre ses activités sur les 12 prochains mois, avec le soutien de son actionnaire de référence IRATA LLC.

## PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers consolidés résumés du Groupe au 31 mars 2025 ont été établis :

- Conformément aux normes IAS/IFRS et à leurs interprétations, telles qu'adoptées par l'Union européenne. Ce référentiel est disponible sur le site Internet de la Commission européenne : [http://ec.europa.eu/finance/company-reporting/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/finance/company-reporting/index_fr.htm) ;
- Conformément aux normes IFRS telles que publiées par l'IASB ;

Pour l'établissement de ses états financiers au 31 mars 2025, le Groupe a appliqué les mêmes normes, interprétations et méthodes comptables que dans ses états financiers de l'exercice clos au 31 mars 2024, à l'exception des textes mentionnés au paragraphe ci-après.

Nouveaux textes d'application obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2025

- Amendements à IAS 21 - Absence de convertibilité

Textes d'application obligatoire postérieurement au 31.12.2025. Ces nouveaux textes n'ont pas été appliqués par anticipation par le Groupe ou ne sont pas applicables :

- Amendements à IFRS 9 et IFRS 7 - Contrats faisant référence à l'électricité produite à partir de sources naturelles
- Amendements à IFRS 9 et IFRS 7 - Classement et évaluation des instruments financiers
- Améliorations annuelles - Améliorations annuelles - Volume 11
- IFRS 18 et amendements liés - Présentation et informations à fournir dans les états financiers
- IFRS 19 et amendements liés - Filiales sans obligation d'information du public - Informations à fournir

## RECOURS AUX ESTIMATIONS ET PRINCIPAUX JUGEMENTS COMPTABLES

La préparation de comptes consolidés conformément aux règles édictées par les IFRS, implique que le Groupe procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses qu'il juge raisonnables et réalistes. Ces estimations et hypothèses affectent le montant des actifs et passifs, les capitaux propres, le résultat ainsi que le montant des actifs et passifs éventuels, tels que présentés à la date de clôture.

Les estimations et les hypothèses élaborés sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes, portent en particulier sur :

- Immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition - Les hypothèses et les estimations faites pour déterminer la valeur recouvrable des goodwill, des immobilisations incorporelles portent en particulier sur les flux de trésorerie prévisionnels et les taux d'actualisation retenus. Une modification de ces hypothèses pourrait avoir un impact significatif sur le montant de la valeur recouvrable.
- Immobilisations incorporelles - Les frais de développement des jeux vidéo ;
- Immobilisations incorporelles - Évaluation des crypto-monnaies ;
- Droits d'utilisation relatifs aux contrats de locations - Hypothèses retenues pour la reconnaissance du droit d'utilisation d'un actif loué, valorisation de la dette locative, détermination du taux d'actualisation, de la durée retenue d'un contrat, de la durée d'amortissement ;
- Certains instruments financiers - méthode valorisation à la juste valeur ;
- Capitaux propres et paiements en actions - évaluation des plans d'option de souscription d'actions accordés aux salariés à leur juste valeur à la date d'attribution des droits par l'utilisation du modèle « Black & Scholes » ;
- Impôts différés - estimations pour la reconnaissance des impôts différés actifs mise à jour ;

## PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Au 31 mars 2025, 25 entités sont consolidées, dont 8 sont inactives ou en cours de liquidation. L'ensemble des sociétés consolidées sont présentées dans le tableau ci-dessous. Une nouvelle entité a été créée, Atari Ocean Limited, au Royaume-Uni, et 31 X Limited, constituée au Royaume-Uni, a été acquise et est détenue à 100 % par Atari Ocean Limited. Cubed Production LLC a été cédée après la clôture de l'exercice.

Sociétés	Pays	Méthode de consolidation	% contrôle		% intérêts	
			FY25	FY24	FY25	FY24
<b>Filiales en activité</b>						
Atari Partners S.A.S.	France	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
Atari US Holdings Inc.	USA	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
Atari Inc.	USA	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
Atari Interactive Inc	USA	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
Atari Studios Inc	USA	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
Atari Games Corp	USA	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
Atari Casino LLC	USA	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
Atari VCS LLC	USA	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
Atari Hotels Corp	USA	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
Nightdive Studios LLC	USA	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
GTI Interactive LLC	USA	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
Atari X LLC	USA	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
Digital Eclipse Entertainment Partners	USA	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
Infogrames LLC	USA	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
Atari Games Private India Ltd	Inde	Intégration globale	99%	99%	99%	99%
Atari Ocean Limited	Royaume-Uni	Intégration globale	100%	-	100%	-
31X Limited	Royaume-Uni	Intégration globale	100%	-	100%	-
<b>Subsidiaries undergoing liquidation</b>						
Atari Entertainment Africa Ltd <sup>1</sup>	Mauritius	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
Atari Entertainment Uganda Ltd	Ouganda	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
Atari Entertainment Tanzania Ltd	Tanzanie	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
Atari Burundi Su	Burundi	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
Atari Services Kenya	Kenya	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
DeVi SA	Suisse	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
<b>Inactive subsidiaries</b>						
Atari Japan KK	Japon	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
<b>Liquidated subsidiaries as at the date of this Document</b>						
Atari Burundi Su	Burundi	Intégration globale	-	100%	-	100%
Infogrames Entertainment GmbH	Allemagne	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
Infogrames Interactive GmbH	Allemagne	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
Cubed Productions LLC	USA	Intégration globale	91%	91%	91%	91%
Alpha Chain SA	France	Intégration globale	-	100%	-	100%
<b>Non-consolidated entities</b>						
Playmaji Inc <sup>2</sup>	USA		53%	53%	53%	53%
Antstream Limited	Royaume-Uni		9%	10%	9.6%	10%
tinyBuild	USA		7.9%	7.9%	7.9%	7.9%

La notion de contrôle d'une entité est définie sur la base de trois critères i) le pouvoir sur l'entité, c'est-à-dire la capacité de diriger les activités qui ont le plus d'impacts sur sa rentabilité, ii) l'exposition aux rendements variables de l'entité, qui peuvent être positifs, sous forme de dividende ou de tout autre avantage économique, ou négatifs, et iii) et le lien entre le pouvoir et ces rendements, soit la faculté d'exercer le pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur les rendements obtenus.

En pratique, les sociétés dont le Groupe détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote en Assemblée Générale, au Conseil d'administration ou au sein de l'organe de direction équivalent, lui conférant le pouvoir de diriger leurs politiques opérationnelles et financières, sont généralement réputées contrôlées et

<sup>1</sup> Société holding détenant les intérêts du Groupe dans les entités en Afrique, dont la liquidation sera initiée une fois les procédures de ses filiales finalisées

<sup>2</sup> Atari détient une participation non contrôlante de 53% sur une base diluée et de 49% sur une base diluée. Atari ne contrôle pas la majorité du Conseil d'administration, ni les décisions opérationnelles et de gestion.

consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Pour l'appréciation de la notion de contrôle, le Groupe réalise une analyse approfondie de la gouvernance établie et une analyse des droits détenus par les autres actionnaires afin de vérifier leur caractère purement protectif. Lorsque nécessaire, une analyse des instruments détenus par le Groupe ou des tiers (droits de vote potentiels, instruments dilutifs, instruments convertibles...) qui, en cas d'exercice, pourraient modifier le type d'influence exercé par chacune des parties, est également effectuée.

## **REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES ET ÉCARTS D'ACQUISITION ("GOODWILL")**

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés à la juste valeur aux dates de prise de contrôle, les actifs acquis et les passifs identifiables repris. Le coût d'acquisition correspond à la juste valeur, à la date d'acquisition, des actifs remis, des passifs encourus et/ou des instruments de capitaux propres émis en échange du contrôle de l'entité acquise. Les ajustements de prix éventuels sont évalués à leur juste valeur à chaque arrêté. À compter de la date d'acquisition, toute variation ultérieure de cette juste valeur résultant d'événements postérieurs à la prise de contrôle est comptabilisée en résultat..

La valeur d'acquisition est affectée en comptabilisant les actifs acquis et les passifs assumés identifiables de l'entreprise acquise à leur juste valeur à cette date, à l'exception des actifs ou des groupes d'actifs classés comme détenus en vue de leur vente selon IFRS 5 qui sont comptabilisés à leur juste valeur diminuée du coût de la vente. La différence positive entre le coût d'acquisition, tel que défini ci-dessus, et la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis constitue le goodwill.

Le goodwill correspond à l'écart constaté à la date d'entrée d'une société dans le périmètre de consolidation, entre, d'une part, le coût d'acquisition des titres de celle-ci et, d'autre part, la part du Groupe dans la juste valeur, aux dates d'acquisition, des actifs et passifs et passifs éventuels identifiables relatifs à la société.

Les goodwill ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de valeur (« impairment test ») au minimum une fois par an et à chaque fois qu'apparaît un indice de perte de valeur. Lorsqu'une perte de valeur est constatée, l'écart entre la valeur comptable de l'actif et sa valeur recouvrable est comptabilisé dans l'exercice en charge opérationnelle et de manière non réversible. Les coûts directement attribuables à l'acquisition, tels que les honoraires de due diligences et les autres honoraires associés, sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 révisée, le Groupe dispose d'un délai de douze mois, à compter de la date d'acquisition, pour finaliser la comptabilisation des opérations relatives aux sociétés acquises.

## **TRANSACTIONS INTERNES**

Toutes les transactions entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes à l'ensemble consolidé sont éliminées.

## **OPÉRATIONS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES**

Les opérations en monnaies étrangères sont initialement enregistrées dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date d'opération. À la date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux en vigueur à la date de clôture. Tous les écarts sont enregistrés en résultat de la période à l'exception des écarts sur les emprunts en monnaies étrangères qui constituent une couverture de l'investissement net dans une entité étrangère. Ceux-ci sont directement imputés sur les capitaux propres jusqu'à la sortie de l'investissement net.

## **Conversion des états financiers des filiales étrangères**

La monnaie de fonctionnement des filiales étrangères est la monnaie locale en vigueur. Les actifs et passifs des filiales étrangères sont convertis au cours de change constatés à la date de clôture pour les éléments de bilan. Les éléments de leur compte de résultat sont convertis au cours mensuel moyen de la période. La différence de conversion qui en résulte est portée directement en capitaux propres au poste « Écarts de conversion », pour la part revenant au Groupe et au poste Intérêts minoritaires, pour la part revenant aux tiers. Cette différence

n'impacte le résultat qu'au moment de la cession de la société ou de sa sortie du périmètre de consolidation. Le cours de la principale devise utilisée par le Groupe est :

In euros	FY25		FY24	
	Taux clôture	Taux moyen	Taux clôture	Taux moyen
USD	1.079	1.073	1.0811	1.0870

## ACTIFS NON COURANTS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE ET ACTIVITÉ NON POURSUIVIE

Un actif immobilisé, ou un groupe d'actifs et de passifs, est détenu en vue de la vente quand sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif doit être disponible en vue de sa vente immédiate et sa vente doit être hautement probable. Ces actifs ou groupes d'actifs sont présentés séparément des autres actifs ou groupe d'actifs, sur la ligne « actifs détenus en vue de la vente » du bilan dès lors qu'ils sont significatifs. Ces actifs ou groupes d'actifs sont mesurés au plus bas de la valeur comptable ou du prix de cession estimé, net des coûts relatifs à la cession. Une activité non poursuivie est définie comme un composant de l'entreprise faisant l'objet soit d'une cession, soit d'un classement en actifs détenus en vue de la vente, qui :

- Représente une activité ou une zone géographique significative pour le Groupe ;
- Fait partie d'un plan global de cession d'une activité ou d'une zone géographique significative pour le Groupe, ou ;
- Est une filiale significative acquise uniquement dans le but de la revente.

Les éléments du résultat et du tableau de flux de trésorerie relatifs à ces activités abandonnées sont isolés dans les comptes consolidés pour toutes les périodes présentées. Au 31 mars 2025, les actifs et passifs détenus en vue de la vente correspondent aux entités africaines en cours de liquidation conformément aux principes édictés par la norme IFRS 5.

## AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles comprennent :

- les frais de développement de jeux vidéo ;
- les jeux vidéos et propriétés intellectuelles acquis auprès de tiers ;
- les logiciels de gestion acquis, les droits d'exploitation des licences acquises, les marques ;
- les crypto-monnaies acquises.

Le Groupe s'assure régulièrement de la valeur recouvrable des montants capitalisés et effectue un test de dépréciation, dès l'apparition d'indicateurs de perte de valeur. Une dépréciation est, le cas échéant, constatée dans le poste « autre charge ».

## Frais de développement des jeux vidéo

Conformément à la norme IAS 38, une immobilisation incorporelle résultant du développement (ou de la phase de développement d'un projet interne) doit être comptabilisée si, et seulement si, une entité peut démontrer tout ce qui suit :

- La faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- Son intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de la mettre en service ou de la vendre ;
- Sa capacité à mettre en service ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- La façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables. L'entité doit démontrer, entre autres choses, l'existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même ou, si celle-ci doit être utilisée en interne, son utilité ;
- La disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et mettre en service ou vendre l'immobilisation incorporelle ;

- Sa capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Le Groupe comptabilise une dépréciation au titre des coûts de développement (dépenses de développement des studios internes ou externes) dès lors qu'il estime que le projet ne remplit pas tous les critères ci-dessus.

Au 31 mars 2025, différents projets remplissaient ces critères. Le Groupe apprécie à chaque clôture les avantages économiques futurs qu'il recevra de cet actif en utilisant les principes énoncés dans la norme IAS 36 - Dépréciation d'actifs. Lorsque la valeur recouvrable d'un actif est inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée en résultat opérationnel. La valeur recouvrable de l'actif est la valeur la plus élevée entre la valeur de marché diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité.

Au cours de l'exercice clos au 31 mars 2024, le Groupe a réévalué les modalités d'amortissement des frais de développement des jeux vidéo développés en interne pour correspondre au plus juste au cycle de commercialisation de ces jeux vidéo. Les frais sont désormais amortis sur une période de deux ans selon l'approche suivante : 1/3 entre les mois 1 et 3 après le début de la commercialisation du jeu, 1/3 entre les mois 4 et 12, et 1/3 entre les mois 13 et 24.

### **Jeux vidéos acquis auprès de tiers**

Les jeux vidéo auprès de tiers correspondent à la valeur des droits sur les jeux acquis par les différentes entités du Groupe et pour lesquels Atari n'a pas supporté les frais de développement initiaux. Pour les jeux acquis, la période d'amortissement retenue est de cinq ans, linéairement, compte tenu de l'historique de ces jeux et afin de correspondre au profil de génération de chiffre d'affaires généré par ces jeux.

### **Modification de la méthode d'amortissement des droits de propriété intellectuelle acquis**

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2025, le Groupe a modifié la méthode d'amortissement appliquée aux droits de propriété intellectuelle (IP) acquis relatifs à certains titres anciens de jeux vidéo. Cette modification consiste à aligner la durée d'amortissement sur la période estimée de consommation des avantages économiques futurs, conformément aux principes énoncés par la norme IAS 38 – Immobilisations incorporelles. Jusqu'à l'exercice précédent, ces actifs étaient amortis selon une méthode linéaire sur une durée de 3 ans. À compter du 1<sup>er</sup> avril 2024, ils sont amortis sur une durée de 15 ans, reflétant l'évolution observée du mode de génération de revenus sur le long terme à partir de ces IP, ainsi que des analyses internes démontrant le maintien d'avantages économiques sur une période prolongée.

Ce changement a été comptabilisé comme une modification d'estimation comptable, conformément à IAS 8 – Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs. Par conséquent, aucun retraitement rétrospectif n'a été effectué. L'impact de cette modification sur la charge d'amortissement de l'exercice est une diminution de 0,7 M € par rapport à la méthode précédente.

Les valeurs résiduelles, durées d'utilité et méthodes d'amortissement sont réévaluées à chaque clôture annuelle afin de refléter au mieux les conditions économiques et les modes de consommation des avantages économiques futurs.

### **Logiciels de gestion, droits d'exploitation des licences acquises, marques**

Les autres immobilisations incorporelles incluent les actifs incorporels identifiables provenant d'acquisitions (marques, catalogues de jeux par exemple) et les logiciels acquis en vue d'un usage interne (logiciels comptables par exemple). À l'exception des marques, ces immobilisations sont amorties dans le poste « Frais généraux et administratifs » ou « Frais de recherche et développement » selon la méthode linéaire sur une période qui ne peut excéder leur durée d'utilité estimée (comprise entre 1 et 15 ans).

### **Actifs digitaux**

Pour les crypto-monnaies détenues par la Société, les revenus sont comptabilisés à la valeur de marché le jour où ces crypto-monnaies ont été reçues de contrats de licences avec des partenaires tiers. Lorsque ces actifs digitaux sont cédés, un gain ou une perte est reconnue entre la valeur comptabilisée en revenus lorsque celles-ci ont été

perçues, et la contre-valeur en euros ou en dollars le jour de leur cession. Les actifs digitaux font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché à la clôture de l'exercice. Les tokens Atri détenus par Atari ne sont pas valorisés dans les états financiers.

### **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées selon la méthode du coût, à leur valeur d'acquisition minorée des amortissements et pertes de valeur. Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire sur la durée de vie estimée des actifs concernés. Les agencements locatifs sont amortis sur leur durée d'utilité estimée ou sur la durée du bail si celle-ci est plus courte. La durée du bail tient compte des périodes de renouvellement possibles. Les terrains ne sont pas amortis. Les durées d'utilité estimées des immobilisations sont les suivantes (i) matériel informatique : 1 à 3 ans ; (ii) mobilier et agencements et autres matériels : 3 à 10 ans.

### **DROITS D'UTILISATION RELATIFS AUX CONTRATS DE LOCATION (IFRS 16)**

Lorsque le Groupe est le preneur, les contrats de location (à l'exception des contrats de location à court terme et des contrats de location d'actifs de faible valeur) sont comptabilisés comme un actif de droit d'utilisation dans les immobilisations corporelles à la date à laquelle l'actif loué est disponible pour utilisation. La dette correspondante envers le bailleur est incluse dans le bilan en tant qu'obligation de financement. Le taux d'actualisation retenu pour la comptabilisation des obligations locatives correspond soit au taux d'intérêt implicite du contrat lorsque celui-ci peut être déterminé, soit, à défaut, au taux d'emprunt marginal de chaque entité. Ce taux d'emprunt marginal est déterminé en fonction des conditions économiques locales, de la durée du contrat, de la nature de l'actif sous-jacent et du profil de crédit du preneur, ce qui peut entraîner des variations selon les pays et les entités du Groupe. Les paiements au titre de la location sont répartis entre les charges financières et le remboursement de l'obligation de location de manière à obtenir un taux d'intérêt constant sur le solde restant dû au passif. Les droits d'utilisation sont amortis sur la période contractuelle qui a été déterminée pour calculer la dette de loyers afférente.

### **TEST DE DÉPRÉCIATION**

Le Groupe réalise régulièrement des tests de dépréciation de ses actifs : immobilisations incorporelles, et corporelles. Pour les immobilisations corporelles et incorporelles à durée d'utilisation déterminée, ce test de dépréciation est réalisé dès que des indicateurs de perte de valeur sont observables. Ces tests consistent à comparer la valeur nette comptable des actifs de leur valeur recouvrable qui correspond au montant le plus élevé entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et leur valeur d'utilité, estimée par la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs générés par leur utilisation. Lorsque la juste valeur d'une immobilisation incorporelle ou corporelle s'apprécie au cours d'un exercice et que la valeur recouvrable excède la valeur comptable de l'actif, les éventuelles pertes de valeur constatées lors d'exercices précédents sont reprises en résultat.

Pour les autres immobilisations incorporelles à durée d'utilisation non déterminée, un test de dépréciation est systématiquement effectué chaque année sur la base de la plus haute des valeurs suivantes et chaque fois qu'un indice de perte de valeur est observé (i) projection actualisée des flux de trésorerie futurs d'exploitation sur une durée de 3 ans (ii) prix de vente net s'il existe un marché actif.

Lorsque le prix de vente net des coûts de sortie ne peut être déterminé de manière fiable, la valeur comptable des immobilisations est comparée à la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs hors frais financiers. Le taux retenu pour l'actualisation des flux de trésorerie correspond au coût moyen du capital du Groupe.

Dans le cas où le test de dépréciation annuel révèle une valeur recouvrable inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constatée pour ramener la valeur comptable des immobilisations ou des goodwill à leur juste valeur. Les pertes de valeur constatées sur les Goodwill ne sont jamais reprises en résultat.

## ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

### Actifs financiers non courants

Les actifs financiers sont composés de titres de sociétés non consolidées, de participations dans des entreprises associées, d'instruments dérivés non qualifiés de couverture, de dépôts, de la trésorerie positive, des créances d'exploitation. Les actifs financiers sont présentés en « non courants », excepté ceux présentant une échéance inférieure à 12 mois à la date de clôture, alors classés selon les cas en « actifs courants », ou en « équivalents de trésorerie ».

Les actifs financiers sont initialement évalués à leur juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables à leur acquisition pour les instruments qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat. Les coûts d'acquisition des actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat sont enregistrés dans le compte de résultat.

Conformément à la norme IFRS 9 - Instruments financiers le Groupe classe ses actifs financiers selon les trois catégories suivantes : (i) coût amorti, (ii) juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global (JVOCI), (iii) juste valeur par résultat.

Ce classement dépend du modèle économique de détention de l'actif défini par le Groupe et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des instruments financiers. Les actions en propre détenues par la société mère ou l'une de ses filiales intégrées sont présentées en déduction des capitaux propres consolidés pour leur valeur d'acquisition ou leur valeur d'entrée au bilan consolidé. Les plus ou moins-values réalisées lors de la cession de ces actions sont éliminées du compte de résultat consolidé et imputées sur les capitaux propres consolidés.

### Stocks

Lorsque des stocks sont constatés, ils sont valorisés selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti). Leur valeur brute comprend le prix d'achat et les frais accessoires d'achat. Les frais financiers sont exclus de la valeur des stocks. Une provision pour dépréciation/amortissement est constatée afin de ramener la valeur des stocks à leur valeur nette de réalisation lorsque leur valeur de marché probable est inférieure à leur coût de revient. Cette dépréciation est enregistrée en « Autres produits et charges opérationnels » dans le compte de résultat consolidé.

### Créances clients et comptes rattachés

Les créances clients sont enregistrées à leur juste valeur qui correspond, en général, à leur valeur nominale. Les créances considérées comme douteuses font l'objet de provisions pour dépréciation déterminées en fonction de leur risque de non-recouvrement.

Conformément à la norme IFRS 9, le Groupe utilise le modèle simplifié de dépréciation des créances commerciales basé sur l'analyse des pertes attendues sur la durée de vie de la créance. Après analyse de la probabilité de défaut des créanciers, certaines créances commerciales peuvent faire l'objet d'une dépréciation.

Selon IFRS 9, les corrections de valeur au titre des pertes de crédit attendues correspondent soit aux pertes de crédit attendues pour les douze mois suivant la date de clôture, soit aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie totale de l'actif financier.

L'évaluation des pertes de crédit attendues pour la durée de vie totale de l'actif financier s'applique si le risque de crédit d'un actif financier à la date de clôture a augmenté de manière significative depuis sa comptabilisation initiale. Dans le cas contraire, l'évaluation se fait en fonction des pertes de crédit attendues pour les douze mois à venir. L'écart entre la valeur comptable et la valeur recouvrable est comptabilisé en résultat opérationnel courant. Les pertes de valeur peuvent être reprises si l'actif retrouve sa valeur initiale dans le futur. La perte de valeur est considérée comme définitive lorsque la créance est elle-même considérée comme définitivement irrécouvrable et passée en perte.

### Trésorerie

Conformément à la norme IAS 7 « Tableau des flux de trésorerie », la trésorerie et équivalents de trésorerie figurant dans le tableau des flux de trésorerie consolidés, comprend la trésorerie (fonds en caisse et dépôts à vue) ainsi

que les équivalents de trésorerie (placements à court terme, très liquides, aisément mobilisables et qui sont cessibles à très court terme, convertibles en un montant de liquidités, présentant un risque négligeable de changement de valeur).

## PAIEMENTS EN ACTIONS

Le Groupe effectue des paiements fondés sur des actions, acquittés en instruments de capitaux propres sous la forme de stocks options ou d'attributions gratuites d'actions.

Les paiements fondés sur des actions, acquittés en instruments de capitaux propres, sont évalués à leur juste valeur à la date d'attribution des droits (hors effet de conditions non liées au marché). La charge cumulée reconnue est basée sur la juste valeur à la date d'attribution des droits et sur l'estimation du nombre d'actions qui seront finalement acquises (avec prise en compte de l'effet des conditions d'acquisition non liées au marché). Elle est comptabilisée, tout au long de la période d'acquisition des droits, dans le résultat opérationnel courant avec une contrepartie directe en capitaux propres. La juste valeur des stocks options est déterminée selon le modèle Black-Scholes.

## INTÉRÊTS MINORITAIRES

Dans l'état consolidé de situation financière dans les capitaux propres, les participations ne donnant pas le contrôle doivent être présentées séparément de la participation des propriétaires de la société mère. Le résultat global total doit être attribué aux propriétaires de la société mère et aux participations ne donnant pas le contrôle, même si cela se traduit par un solde déficitaire pour les participations ne donnant pas le contrôle.

## PROVISIONS

Une provision est constituée dès lors qu'il existe une obligation (juridique ou implicite) à l'égard d'un tiers, résultant d'événements passés, dont la mesure peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'elle se traduira par une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Si le montant ou l'échéance ne peuvent être estimés avec suffisamment de fiabilité, alors il s'agit d'un passif éventuel qui constitue un engagement hors bilan.

### Provisions pour retraites et avantages assimilés

#### *Régimes à cotisations définies*

Conformément aux lois et aux usages en vigueur dans chaque pays, les filiales du Groupe contractent des engagements liés aux régimes de retraite, aux régimes d'assurance vie et invalidité, à la couverture des frais médicaux des employés actifs et à d'autres régimes d'avantages sociaux. S'agissant d'engagements contractés exclusivement dans le cadre de régime à cotisations définies, le Groupe comptabilise les charges correspondantes au fur et à mesure que les cotisations sont dues.

Le Groupe comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont encourues dans les coûts opérationnels, en fonction des bénéficiaires du plan.

## PASSIFS ET INSTRUMENTS FINANCIERS

Les passifs financiers incluent les dettes obligataires et autres emprunts, les dettes sur contrats de location-financement et les dettes d'exploitation.

Les passifs financiers sont présentés en « non courants », exceptés ceux présentant une échéance inférieure à 12 mois à la date de clôture, alors classés en « passifs courants »

## DETTE FINANCIÈRE

Les dettes financières comprennent les prêts d'actionnaires accordés par IRATA LLC à Atari SA ainsi qu'à certaines entités du Groupe (notamment Infogrames LLC et Atari Interactive Inc), pour les besoins opérationnels et le financement des acquisitions, représentant un montant total de 23,0 M€ au 31 mars 2025. Par ailleurs, le Groupe a

conclu un accord de coédition avec la société FIG, pour le développement de nouveaux jeux basés sur les IP d'Atari. Dans ce cadre, FIG a versé un montant de 0,4 M€ pour financer le développement de certains nouveaux jeux, dans le cadre d'un accord de partage des revenus, basé sur la performance commerciale des jeux. De même, Digital Eclipse avait conclu un accord avec la société FIG en 2021 afin de développer certains jeux et pour lequel elle avait reçu un paiement de 8,9 M€.

Ces paiements ont été comptabilisés en dettes pour leur juste valeur pour un montant de 1,2 M€. Conformément à la norme IFRS 9, la juste valeur de la dette est réévaluée à la fin de chaque période en fonction de la performance commerciale des jeux sous-jacents, des données disponibles et des modalités de paiement telles que prévues par les accords contractuels. Sur cette base, la différence entre la valeur nominale et la juste valeur de la dette est enregistrée dans le compte de résultats à la fin de chaque période, en Autres produits financiers (-0,8 M€ pour l'exercice 2025). En mai 2023, Atari a procédé à l'émission d'obligations convertibles en actions nouvelles pour un montant nominal de 30 M€, avec une maturité au 31 juillet 2026 et un taux d'intérêt annuel de 6.50%.

## **FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS**

Les dettes fournisseurs sont comptabilisées initialement à leur juste valeur qui, dans la plupart des cas, correspond à leur valeur nominale et évaluées ensuite à leur coût amorti.

## **RECONNAISSANCE DU REVENU - PRODUIT & CHARGES DES ACTIVITÉS ORDINAIRES**

### **Revenus des ventes de jeux physiques**

Le chiffre d'affaires est constaté à la date de livraison des produits aux clients, une provision étant comptabilisée en diminution des ventes au titre des retours estimés pour le montant net de la vente.

### **Revenus des jeux en ligne et mobiles**

Atari tire son chiffre d'affaires de la vente de jeux en ligne, et sur smartphones et tablettes en utilisant les plateformes iOS App Store d'Apple, Android de Google, Facebook. Le Groupe comptabilise son chiffre d'affaires en rapportant au mois considéré le chiffre d'affaires déclaré par les distributeurs ou agents pour cette même période.

Pour chaque contrat conclu, Atari s'interroge sur les caractéristiques afin de déterminer s'il convient de reconnaître le chiffre d'affaires brut ou net du coût des services rendus par les plateformes comme Steam ou Apple :

- Responsabilité dans la transaction
- Risque de stockage
- Liberté de détermination du prix
- Détermination des spécifications du bien
- Risque de crédit

Sur la base de ces critères, et conformément à la norme IFRS 15, l'ensemble du chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, net de TVA et autres taxes et net des frais de distribution.

### **Revenus de contrat de services ("work-for-hire")**

Les contrats de services ("work-for-hire") consistent en des prestations techniques, de développement, fournies par Atari et ses studios (Nightdive et Digital Eclipse) auprès de tiers, détenteurs de propriétés intellectuelles ou éditeurs de jeux vidéo. Les revenus de contrats de services ("work-for-hire") sont comptabilisés, conformément à la norme IFRS 15, lorsque l'obligation de performance est réalisée, c'est-à-dire lorsqu'une étape d'un projet, telle que définie contractuellement, est achevée, et approuvée par le client.

### **Revenus Hardware**

Atari a conclu un contrat de licence avec Plaion pour certains produits hardware. Selon les termes de cet accord, Plaion est responsable de la distribution, de l'expédition et de l'exécution des commandes passées par les

distributeurs. Conformément à la norme IFRS 15, Atari comptabilise ces revenus une fois que Plaion perçoit les revenus des distributeurs sur la base des unités vendues.

Pour les ventes réalisées directement sur le site marchand atari.com, Atari comptabilise le chiffre d'affaires au fur et à mesure que les ventes ont lieu. Pour ces ventes réalisées sur atari.com, Atari est considéré comme un distributeur pour Plaion et perçoit à ce titre une part de revenus et des droits de licence sur les ventes réalisées sur atari.com.

### **Revenus des licences**

Les revenus issus des licences sont comptabilisés conformément à la norme IFRS 15, en reconnaissant le chiffre d'affaires lorsque l'obligation de performance est satisfaite.

Les revenus sont enregistrés soit à un moment donné, lorsque l'obligation de performance permet d'inclure dans le chiffre d'affaires des montants non remboursables ou garantis – par exemple, dans le cadre de contrats de licence accordant un droit d'utilisation de la propriété intellectuelle du Groupe (notamment pour des jeux) ; soit de manière échelonnée dans le temps, lorsque les revenus issus du contrat de licence sont reconnus sur la durée de la licence, à mesure que l'obligation de performance est satisfaite – comme c'est le cas pour les contrats de licence de marque.

### **Revenus Atari X**

Pour les crypto-monnaies, le chiffre d'affaires est comptabilisé à la contre-valeur lorsque cela est possible, ou sinon, au taux de change du jour de la transaction.

### **Frais Marketing et Commerciaux**

Les frais de publicité et d'acquisition d'utilisateurs pour les jeux mobiles et en ligne sont passés en charges lorsqu'ils sont encourus et figurent dans le poste « Frais marketing et commerciaux » du compte de résultat consolidé.

### **Résultat opérationnel courant et résultat opérationnel**

Le résultat opérationnel courant est formé de la marge brute diminuée des frais opérationnels courants. Les frais opérationnels courants incluent les coûts de recherche et développement, les frais marketing et commerciaux, les frais généraux et administratifs et les coûts des paiements en actions.

Le résultat opérationnel correspond au résultat opérationnel courant après prise en compte :

- plus et moins-values de cessions d'actifs non financiers autres que les droits de propriété intellectuelle
- coût de restructurations
- pertes de valeur des goodwill ou badwill
- litiges ou événements non récurrents

### **Coût de l'endettement financier**

Le Groupe Atari le définit comme l'ensemble des emprunts et dettes financières courants et non courants, diminué de la trésorerie et équivalents de trésorerie.

Le coût de l'endettement financier net est constitué des charges et des produits générés par les éléments constitutifs de l'endettement financier net pendant la période, y compris les résultats de couverture de taux d'intérêt et de change y afférents. Le coût net de l'endettement inclut notamment les charges et produits d'intérêts sur la dette nette consolidée, constituée des emprunts obligataires, de la partie dette des instruments hybrides, des autres passifs financiers (y compris dette sur contrat de location financement) et de la trésorerie et équivalents de trésorerie.

### Autres produits et charges financiers

Le poste « autres produits et charges financiers » inclut notamment les frais payés aux établissements financiers sur les opérations financières, l'effet de réévaluation des créances long terme, les plus et moins-values de cessions d'actifs financiers, les résultats de change.

### Note 3 - Regroupements d'entreprise et Goodwill

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition à la date d'acquisition, c'est-à-dire la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe, conformément à la norme IFRS 3. La norme IFRS 3 exige l'allocation du prix d'acquisition par la mesure à la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris dans un délai de 12 mois à compter de la date d'acquisition. Le Groupe évalue le goodwill (écart d'acquisition) à la date d'acquisition comme la juste valeur de la contrepartie transférée, augmentée de la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs repris, le cas échéant.

### Eléments résumé des effets sur les états financiers

Compte de résultat consolidé	Avant PPA Publié au 31/03/2024	Post PPA	Diff.
<b>Chiffre d'affaires</b>	20.6	33.6	13.0
Coût des ventes	5.8	(8.9)	(14.6)
<b>Marge Brute</b>	14.9	24.7	9.9
Frais de recherche et développement	(12.0)	(16.2)	(4.3)
Frais marketing et commerciaux	(1.2)	(1.8)	(0.6)
Frais généraux et administratifs	(7.8)	(7.5)	0.2
Autres produits (charges) d'exploitation	(0.6)	-	0.6
<b>Résultat opérationnel courant</b>	(6.5)	(0.8)	4.1
Autres produits et charges d'exploitation	(6.2)	(3.1)	3.2
<b>Résultat opérationnel</b>	(12.8)	(3.9)	13.0
Coût de l'endettement financier	(0.7)	(1.9)	(1.2)
Autres produits et charges financiers	0.1	(6.3)	(6.4)
Impôt sur les bénéfices	(0.0)	(0.5)	(0.5)
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>	(13.3)	(12.6)	12.6
Résultat net des activités non poursuivies	(0.1)	(0.0)	0.1
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	(13.5)	(12.6)	20.7

Tableau de flux de trésorerie consolidés	Avant PPA Publié au 31/03/2024	Post PPA	Diff.
<b>Résultat de l'exercice</b>	(13.5)	(10.0)	(3.5)
<b>Charges et produits sans effet sur la trésorerie</b>			
Dotations (reprises) amortissements et provisions	13.7	14.3	(0.6)
Charges (produits) liés aux stock-options	0.2	0.2	-
Plus-values / Moins-values de cession	(2.0)	(1.9)	(0.1)
Autres charges	(2.0)	(5.4)	3.4

<b>Capacité d'autofinancement</b>	(3.6)	(2.8)	(0.8)
<b>Variation du besoin en fonds de roulement</b>	(0.8)	(0.8)	-
<b>Flux nets des activités opérationnelles</b>	(4.3)	(3.6)	(0.7)
<b>Acquisitions / Cession</b>			
Immobilisations incorporelles	(16.9)	(15.8)	(1.1)
Actifs financiers	(14.3)	(14.3)	-
<b>Flux nets des opérations d'investissement</b>	(31.2)	(30.1)	(1.1)
<b>Fonds nets reçus par</b>		-	-
Augmentation de capital	6.5	6.5	-
Emprunts obligataires	30.0	30.0	-
Autres emprunts	19.0	19.0	-
<b>Fonds nets décaissés par</b>		-	-
Intérêts et frais financiers versés	(1.3)	(1.3)	-
Remboursement d'emprunts	(16.8)	(16.8)	-
Frais d'émission emprunt obligataire	(0.6)	(0.6)	-
<b>Flux nets des opérations de financement</b>	36.8	36.8	(0.0)
<b>Effets de changes</b>	(0.4)	(2.2)	1.8
<b>Variation de trésorerie nette</b>	0.9	0.9	(0.0)

## Nightdive Studios

Le 15 mai 2023, Atari a acquis le studio de développement de jeux vidéo Nightdive Studios, Inc., basé à Vancouver, Washington, États-Unis. Atari a acquis 100 % du capital social de Nightdive pour une contrepartie initiale de 9,5 millions USD, payée sous forme de 4,5 millions USD (4,1 M€) en numéraire et de 5,0 millions USD (4,6 M€) en actions nouvellement émises d'Atari. Un complément de prix pouvant aller jusqu'à 10 millions USD, payable en numéraire sur une période de trois ans, est conditionné à la performance future de Nightdive.

Le tableau ci-dessous détaille l'allocation finale du prix d'acquisition par Atari à la date d'acquisition du contrôle :

<b>Actifs identifiables (M€)</b>	<b>Publié au 31.03.2024</b>	<b>Après PPA</b>	<b>Var.</b>
Actifs incorporels	5.0	6.9	1.9
Créances clients	0.2	0.2	-
Charges constatées d'avance	0.2	0.2	-
Trésorerie	0.0	0.0	-
Dettes fournisseurs	(0.5)	(0.5)	-
Impôts différés	(0.0)	(0.0)	(0)
Passifs non courants	(1.7)	(1.7)	-
<b>Total des actifs nets identifiables</b>	<b>3.2</b>	<b>5.1</b>	<b>1.9</b>

<b>Contrepartie (M€)</b>	<b>Publié au 31.03.2024</b>	<b>Après PPA</b>	<b>Var.</b>
Numéraire	4.2	4.2	-
Valeur des actions émises	4.6	4.6	-

Compléments de prix	6.1	6.3	0.2
<b>Contrepartie</b>	<b>14.9</b>	<b>15.1</b>	<b>0.2</b>
<b>Goodwill</b>	<b>11.8</b>	<b>10.0</b>	<b>(1.7)</b>

La principale réévaluation des actifs et passifs acquis concerne les actifs incorporels et les compléments de prix, évalués à leur juste valeur. Les actifs nets identifiables à la date d'acquisition s'élèvent à 5,1 M€, avec des ajustements de juste valeur de 1,9 M€. La juste valeur du complément de prix (earn-out) s'élève à 6,3 M€, ce qui conduit à la reconnaissance d'un goodwill de 10,0 M€ au bilan consolidé. Les principaux facteurs expliquant ce goodwill sont l'amélioration des capacités de développement d'Atari, l'expertise acquise, l'élargissement du portefeuille de jeux, ainsi que les opportunités futures.

## Digital Eclipse

Le 6 novembre 2023, Atari a acquis Digital Eclipse Entertainment Partners Co (« Digital Eclipse »), un studio de développement de jeux fondé en 1992, spécialisé dans la restauration numérique de jeux vidéo classiques.

Le prix d'achat final s'élève à 6,3 millions USD, composé de 3,8 millions USD (3,5 M€) en numéraire et de 2,5 millions USD (2,3 M€) en actions ordinaires Atari nouvellement émises, ainsi que d'un complément de prix pouvant aller jusqu'à 13,5 millions USD, payable en numéraire sur dix ans, sous réserve de l'atteinte de certains objectifs de performance par Digital Eclipse.

Le tableau ci-dessous présente l'allocation finale du prix d'acquisition à la date d'obtention du contrôle :

<b>Actifs identifiables (M€)</b>	<b>Publié au 31.03.2024</b>	<b>Après PPA</b>	<b>Var.</b>
Actifs incorporels	5.4	4.8	(0.6)
Créances clients	0.4	0.4	-
Charges constatées d'avance	0.7	0.7	-
Trésorerie	0.6	0.6	-
Dettes fournisseurs	(0.6)	(0.6)	-
Impôts différés	(0.0)	(0.0)	-
Passifs non courants	(8.9)	(3.1)	5.8
<b>Total des actifs nets identifiables</b>	<b>(2.4)</b>	<b>2.8</b>	<b>5.2</b>

<b>Contrepartie (M€)</b>	<b>Publié au 31.03.2024</b>	<b>Après PPA</b>	<b>Var.</b>
Numéraire	3.5	3.5	-
Valeur des actions émises	2.3	2.3	-
Compléments de prix	11.1	4.7	(6.4)
<b>Contrepartie</b>	<b>16.9</b>	<b>10.5</b>	<b>(6.4)</b>
<b>Goodwill</b>	<b>19.3</b>	<b>7.7</b>	<b>(11.6)</b>

Les actifs nets identifiables à l'acquisition s'élevaient à 2,8 M€, et les ajustements de juste valeur relatifs aux actifs identifiés dans le cadre de l'allocation du prix d'acquisition se sont élevés à -0,6 M€. La contrepartie relative à la juste valeur du passif lié au FIG à la date d'acquisition est estimée à 3,1 M€, évaluée en fonction des performances commerciales attendues des jeux sous-jacents au moment de l'acquisition. La valeur du complément de prix

(earn-out) a été évaluée à 4,7 M€ à la date d'acquisition. Cela a conduit à la reconnaissance d'un goodwill (écart d'acquisition) de 7,7 M€ dans le bilan consolidé au moment de l'acquisition.

Les principaux facteurs ayant conduit à la reconnaissance de cet écart d'acquisition incluent : le renforcement des capacités de développement d'Atari, l'apport en expertise et compétences, l'élargissement du portefeuille de jeux d'Atari, ainsi que les opportunités de croissance future.

#### Note 4 - Autres immobilisations incorporelles

Les autres actifs incorporels du Groupe comprennent les développements de jeux, les logiciels, les propriétés intellectuelles et les licences. La catégorie « Jeux vidéos » inclut les coûts de développement capitalisés pour les jeux développés en interne ainsi que ceux développés par des partenaires. La catégorie « Jeux acquis » correspond à la valeur des droits sur des jeux acquis auprès de tiers. La catégorie « Propriétés intellectuelles et licences » regroupe les licences et droits de propriété intellectuelle acquis. La catégorie « Actifs digitaux » correspond au portefeuille d'actifs numériques détenus et reçus en rémunération des accords de licence avec des partenaires du web<sup>3</sup>. Les charges d'amortissement des autres actifs incorporels liés aux développements de jeux et aux jeux acquis sont comptabilisées en charges de recherche et développement.

La valeur brute des autres actifs incorporels pour la période est passée de 68,5 M€ à 85,8 M€, principalement en raison de l'augmentation des développements de jeux (+9 M€), l'expansion du catalogue par l'acquisition de jeux (+6 M€), et droits de propriétés intellectuelles acquis (+1,9 M€).

Valeurs brutes (M€)	Jeux				Totale
	Jeux vidéo	Acquis	IP et Licences	Actifs Digitaux	
31 mars 2024	55.6	8.0	4.7	0.2	68.5
Acquisitions	9.0	6.0	1.9	0.0	17.0
Cessions/sorties	-	-	-	(0.2)	(0.2)
Écarts de conversion	0.5	0.0	0.0	(0.0)	0.5
31 mars 2025	65.1	14.0	6.7	0.0	85.8

Amortissements et Dépréciations (M€)	Jeux				Totale
	Jeux vidéo	Acquis	IP et Licences	Actifs Digitaux	
31 mars 2024	(40.8)	(1.0)	(1.8)	-	(43.7)
Amortissements	(7.5)	(1.9)	-	(0.3)	(9.7)
Dépréciation	(5.0)	(0.0)	-	-	(5.0)
Cessions/sorties	-	-	-	-	-
Écarts de conversion	(5.2)	0.0	(0.3)	0.3	(5.1)
31 mars 2025	(53.4)	(2.9)	(2.1)	-	(58.6)

Valeurs nettes (M€)	Jeux				Totale
	Jeux vidéo	Acquis	IP et Licences	Actifs Digitaux	
31 mars 2024	14.8	7.0	2.9	0.2	24.8
31 mars 2025	11.7	11.1	4.6	0.0	27.3

#### Note 5 - Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location

L'application de la norme IFRS 16 relative aux contrats de locations se traduit par la reconnaissance d'un droit d'utilisation sur les contrats de location des bureaux de New York (USA), Paris (France), Emeryville (USA) et Delhi (Inde). L'évolution par rapport à l'exercice précédent résulte de nouveaux engagements concernant les bureaux en Inde, et le nouvel engagement concernant les bureaux situés à Paris. Les droits d'utilisation sont amortis sur la période contractuelle qui a été déterminée pour calculer la dette de loyers afférente.

<sup>3</sup> Les autres actifs digitaux détenus, non valorisés dans les états financiers comprennent 972 parcelles de terrain Sandbox et 259 million token Atri.

(M€)	FY25	FY24
Droit d'utilisation valeur brute	4.4	4.4
Droit d'utilisation amortissements	(3.2)	(2.6)
<b>Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location</b>	<b>1.1</b>	<b>1.8</b>

### Engagements de location simple

La Société a conclu plusieurs contrats de bail relatifs à ses locaux, détaillés dans le tableau ci-dessous :

Localisation	Durée	Début	Loyer Annuel
New York, New York	9.25 années (renouvelable)	25 septembre 2017	\$395,000
Emeryville, California	5 années (renouvelable)	1 janvier 2023	\$276,000
Delhi, India	5 années (non renouvelable)	29 octobre 2024	€106,000
Paris, France	2 ans (renouvelable)	14 avril 2025	€47,000

### Note 6 - Actifs financiers non courants

(M€)	FY25	FY24
Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par OCI	11.6	10.8
Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat	1.0	1.0
Actifs financiers comptabilisés au coût amorti	0.9	0.5
<b>Actifs financiers non courants</b>	<b>13.4</b>	<b>12.3</b>

#### Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (OCI)

Cette catégorie enregistre des instruments de dette et des instruments de capitaux propres. Les instruments de dette sont évalués à la juste valeur par OCI s'ils ne sont pas désignés à la juste valeur par résultat et s'ils sont détenus aux fins d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels et à des fins de vente et qu'ils donnent lieu à des flux de trésorerie correspondant uniquement au remboursement du principal et aux versements d'intérêts. Les produits d'intérêts, profits et pertes de change et les dépréciations sont enregistrés en résultat. Les variations de juste valeur sont enregistrées en OCI. Lors de la décomptabilisation, les variations de juste valeur cumulées en OCI sont reclassées en résultat. Les instruments de capitaux propres qui ne sont pas détenus à des fins de transaction peuvent être évalués à la juste valeur par OCI. Le Groupe peut en faire le choix irrévocable, investissement par investissement. Les dividendes sont alors comptabilisés dans le résultat à moins qu'ils ne représentent clairement la récupération d'une partie du coût de l'investissement. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en OCI et ne sont jamais reclassées en résultat.

Au 31 mars 2025 les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global comprennent les investissements dans Playmaji (3,6 M€), tinyBuild (1,9 M€) et Antstream (4,3 M€), ainsi que d'autres investissements minoritaires. L'évolution par rapport à l'exercice précédent résulte de l'ajustement de certains de ces actifs (-0,9 M€) compensé par l'augmentation des autres investissements minoritaires.

#### Actifs financiers comptabilisés au coût amorti

Les actifs financiers sont évalués au coût amorti lorsqu'ils ne sont pas désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat, qu'ils sont détenus aux fins d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels, et qu'ils donnent lieu à des flux de trésorerie correspondant uniquement au remboursement du principal et aux versements d'intérêts (critère « SPPI »). Le coût amorti ne peut s'appliquer qu'aux instruments de créances : prêts, créances, dépôts, ... Il correspond dans la plupart des cas à la valeur nominale diminuée des pertes de valeurs éventuelles.

Les actifs financiers non courants Atari évalués au coût amorti sont principalement constitués de garanties relatives aux baux des différents bureaux, et de créances commerciales non courantes, dont l'échéance est supérieure à un an, sont comptabilisées selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Au 31 mars 2025, les autres actifs financiers, évalués au coût amorti, ont augmenté pour atteindre 0,9 M€, en raison de la reprise partielle de perte de valeur sur une créance douteuse liée à un contrat de licence. Cette reprise correspond à la réévaluation d'une créance de l'ordre de 1,25 M\$ totalement dépréciée, conclue avec un partenaire de licence, sur la base d'une probabilité de recouvrement, conformément à la norme IFRS 9 et pour laquelle le Groupe a perçu un montant initial de 0,3 M€. L'impact de cette reprise a été comptabilisé en Autres produits dans le compte de résultat (cf Note 19).

### Actifs financiers à la juste valeur par le résultat

Tous les actifs qui ne sont pas classés comme étant au coût amorti ou à la juste valeur par OCI sont évalués à la juste valeur par résultat. Les profits et pertes nets, y compris les intérêts ou dividendes perçus, sont comptabilisés en résultat. Les actifs financiers Atari comptabilisés à la juste valeur par résultat comprennent principalement les titres détenus au capital de Game Taco (1,9% du capital) et Portal One (représentant environ 0,3% du capital) pour une valeur totale de 1,0M€.

### Informations sur le bilan

Le tableau suivant présente les actifs financiers courants et les passifs financiers : leur ventilation selon les différentes rubriques de bilan et leur ventilation par échéance.

Au 31 mars 2025	Valeur nette	Echéancier		
	Comptable	< 1 an	1 - 5 ans	> 5 ans
Clients et comptes rattachés	5.2	4.6	0.6	-
Créances financières non-courantes	12.8	-	12.8	-
Actifs d'impôts exigibles	1.3	-	-	1.3
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3.5	3.5	-	-
<b>ACTIFS</b>	<b>22.7</b>	<b>8.1</b>	<b>13.4</b>	<b>1.3</b>
Dettes locatives	1.2	0.6	0.6	0.0
Dettes financières	52.8	10.0	42.8	-
Dettes d'impôts exigibles	0.5	0.5	-	-
Dettes fournisseurs	8.8	6.1	2.8	-
Autres passifs courants	2.1	2.1	-	-
<b>PASSIFS</b>	<b>65.4</b>	<b>19.3</b>	<b>46.1</b>	<b>0.0</b>

### Note 7 - Impôts différés actifs

(M€)	FY25	FY24
Impôts différés actifs	1.3	1.2

Le montant des impôts différés actifs s'élève à 1,3 M€ contre 1,2 M€ lors de l'exercice précédent.

Au 31 mars 2025, les pertes fiscales reportables aux États-Unis s'élèvent à 271 M\$. Cependant, les pertes subies avant le 1<sup>er</sup> janvier 2018 ne sont reportables que pendant 20 ans, alors que celles subies après le 1<sup>er</sup> janvier 2018 peuvent être reportées indéfiniment, et sont limitées à 80% du revenu imposable de l'année. 227 M\$ de pertes fiscales reportables vont donc expirer, dont environ 20 M\$ au cours de l'année 2025 et environ 46% dans les 5 prochaines années. Les pertes fiscales reportables du Groupe en France sont d'environ 737 M€. L'utilisation de ces pertes fiscales est incertaine compte tenu de l'absence de contribution des entités françaises aux opérations du Groupe.

### Note 8 - Stocks

Au 31 mars 2025, le montant des stocks s'élève à 0,9 M€ (contre 0,7 M€ lors de l'exercice précédent), essentiellement constitué des unités de produits hardware et les stocks de produits hardware relatifs à Atari Age.

## Note 9 - Clients et comptes rattachés

Au 31 mars 2025 et au 31 mars 2024, le solde des créances clients correspond aux créances envers les distributeurs, encaissées avec un décalage de 30 à 60 jours. Le poste « Clients et comptes rattachés », après déduction des retours sur ventes et autres remises commerciales futures, s'analyse ainsi :

(M€)	FY25	FY24
Clients valeurs brutes	4.8	7.8
Provision dépréciation	(0.7)	(4.4)
Clients - Factures à établir	0.4	0.7
<b>Clients et comptes rattachés</b>	<b>4.6</b>	<b>4.1</b>

Les créances clients représentent au 31 mars 2025 un montant de 4,6 M€ contre 4,1 M€ lors de l'exercice précédent et comprennent principalement des redevances à percevoir sur les ventes de jeux.

Les créances commerciales et autres créances liées à l'activité opérationnelle sont comptabilisées au coût amorti qui correspond le plus souvent à leur valeur nominale, diminuée des pertes de valeur éventuelles enregistrées dans un compte spécifique de dépréciation. La majorité des créances étant d'une maturité inférieure à un an, elles ne sont pas actualisées.

Lorsqu'un retard de paiement est constaté, une analyse est menée portant notamment sur les critères d'antériorité de la créance, la situation financière du client, la négociation éventuelle d'un plan de règlement, des garanties reçues et éventuellement une assurance-crédit afin de déterminer la valeur recouvrable. L'écart éventuel entre la valeur comptable et la valeur recouvrable est comptabilisé en résultat opérationnel courant par une dotation aux provisions. Une perte de valeur est considérée comme définitive lorsque la créance est elle-même considérée comme définitivement irrécouvrable et est alors comptabilisée en perte.

## Note 10 - Autres actifs courants

Les autres actifs se décomposent comme suit :

(M€)	FY25	FY24
Créances d'impôts et taxes	0.2	0.1
Charges constatées d'avance	6.6	2.5
<b>Autres actifs courants</b>	<b>6.7</b>	<b>2.6</b>

Les autres actifs courants comprennent les impôts payés d'avance et récupérables (principalement constitués de créances de TVA), ainsi que les charges payées d'avance, correspondant à des avances sur redevances versées et à verser à certains détenteurs de droits de propriété intellectuelle. Les charges constatées d'avance par rapport à l'exercice 2024 augmentent pour atteindre 6,6 M€, reflète les engagements pris envers les détenteurs de propriétés intellectuelles concernant le développement et la commercialisation futurs de jeux.

## Note 11 - Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie comprend la trésorerie (fonds en caisse et dépôts à vue) pour 3,5 M€.

(M€)	FY25	FY24
Fonds en caisse et dépôts à vue (disponibilités)	3.5	2.6
<b>Trésorerie &amp; équivalents de trésorerie</b>	<b>3.5</b>	<b>2.6</b>

## Note 12 - Capital

### Actions ordinaires

Au 31 mars 2025, le capital se compose de 460 979 181 actions ordinaires, entièrement libérées, d'un montant nominal de 0,01 euro.

	<b>FY 25</b>	<b>FY 24</b>
<b>Nombre d'actions à l'ouverture</b>	<b>442,405,856</b>	<b>382,534,286</b>
Augmentation de capital	18,145,343	58,295,217
Exercice de stock-options	0	0
Exercice de bons de souscription d'actions	0	0
Conversion d'OCA	52,982	601,353
Acquisition d'actions gratuites	375,000	975,000
<b>Nombre d'actions en fin de période</b>	<b>460,979,181</b>	<b>442,405,856</b>

A la date de ce document, le capital comprend 461 364 752 actions, en tenant compte notamment de 10 571 actions nouvelles issues de conversion des obligations convertibles et 375 000 actions émises dans le cadre d'un plan d'attribution d'actions gratuites le 10 juin 2025.

### Dividendes

Le Groupe n'a effectué aucun paiement de dividendes au titre des trois derniers exercices.

### Actions propres

À la date du présent Document, la Société détient 3 253 426 de ses propres actions (0,71% du capital).

## Plans de souscription d'actions

Plans d'options en cours	Plan S12	Plan S15	Plan S16	Plan S17	Plan S18
Date de l'Assemblée Générale	30 sept. 2016	29 sept. 2017	29 sept. 2017	29 sept. 2017	30 sept. 2019
Date du Conseil d'Administration	12 juillet 2017	16 juillet 2018	16 juillet 2018	18 déc. 2018	14 juillet 2020
Nombre total d'options attribuées	6,006,350	6,474,039	2,023,063	353,182	1,693,249
<i>Dont aux membres du Conseil d'administration :</i>					
<i>Wade Rosen</i>	-	-	-	-	-
Point de départ d'exercice des options	12 juillet 2018	16 juillet 2019	16 juillet 2019	18 déc. 2019	14 juillet 2021
Date d'expiration des options	11 juillet 2025	31 juillet 2026	31 juillet 2026	17 janvier 2027	13 juillet 2028
Prix d'exercice	0.2720 €	0.3777 €	0.9770 €	0.264 €	0.2240 €
Modalités d'acquisition	1/3 par an	1/3 par an	1/3 par an	1/3 par an	1/4 par an
Attribution sur les périodes antérieures	6,006,350	6,474,039	2,023,063	353,182	1,693,249
Annulations sur les périodes antérieures	344,407	808,265	1,500,000	-	916,000
Exercices sur les périodes antérieures	5,450,505	5,009,305	-	311,750	-
<b>Options en circulation au 31 mars 2023</b>	<b>211,438</b>	<b>656,469</b>	<b>523,063</b>	<b>41,432</b>	<b>777,249</b>
Options attribuées sur l'exercice 2024	-	-	-	-	-
Options exercées sur l'exercice 2024	-	-	-	-	-
Options annulées sur l'exercice 2024	-	-	-	-	25,450
<b>Options en circulation au 31 mars 2024</b>	<b>211,438</b>	<b>656,469</b>	<b>523,063</b>	<b>41,432</b>	<b>751,799</b>
Options attribuées sur l'exercice 2025	-	-	-	-	-
Options exercées sur l'exercice 2025	-	-	-	-	-
Options annulées sur l'exercice 2025	-	-	-	-	-
<b>Options en circulation au 31 mars 2025</b>	<b>211,438</b>	<b>656,469</b>	<b>523,063</b>	<b>41,432</b>	<b>751,799</b>

	Plan S19	Plan S20	Plan S21-22	Plan S23	Plan S24	Plan S25
Date de l'Assemblée Générale	30 nov. 2021	30 nov. 2021	30 nov. 2021	30 nov. 2021	29 sept. 2023	29 sept. 2023
Date du Conseil d'Administration	30 nov. 2021	10 juin 2022	8 juillet 2022	17 janvier 2023	19 janv. 2024	10 avril 2024
Nombre total d'options attribuées	2,036,000	500,000	5,000,000	2,000,000	2,000,000	250,000
<i>Dont aux membres du Conseil d'administration :</i>						
<i>Wade Rosen</i>	-	-	4 000 000	-	-	-
Point de départ d'exercice des options	30 nov. 2022	10 juin 2023	8 juillet 2023	17 janvier 2024	19 janv. 2025	4 octobre 2025
Date d'expiration des options	30 nov. 2029	10 juin 2030	10 juin 2030	17 janvier 2027	19 janv. 2031	4 octobre 2032
Prix d'exercice	0.3990 €	0.1615 €	0.1478 €	0.1882 €	0.1075 €	0.1316 €
Modalités d'acquisition	1/4 par an	1/4 par an	1/4 par an	1/4 par an	1/4 par an	1/4 par an
	0					
Attribution sur les périodes antérieures	2,036,000	500,000	5,000,000	2,000,000	-	-
Annulations sur les périodes antérieures	-	-	-	-	-	-
Exercices sur les périodes antérieures	-	-	-	-	-	-
<b>Options en circulation au 31 mars 2023</b>	<b>2,036,000</b>	<b>500,000</b>	<b>5,000,000</b>	<b>2,000,000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Options attribuées sur l'exercice 2024	-	-	-	-	2,000,000	-
Options exercées sur l'exercice 2024	-	-	-	-	-	-
Options annulées sur l'exercice 2024	-	-	-	-	-	-
<b>Options en circulation au 31 mars 2024</b>	<b>2,036,000</b>	<b>500,000</b>	<b>5,000,000</b>	<b>2,000,000</b>	<b>2,000,000</b>	<b>-</b>
Options attribuées sur l'exercice 2025	-	-	-	-	-	250,000
Options exercées sur l'exercice 2025	-	-	-	-	-	-
Options annulées sur l'exercice 2025	-	-	-	-	-	-
<b>Options en circulation au 31 mars 2025</b>	<b>2,036,000</b>	<b>500,000</b>	<b>5,000,000</b>	<b>2,000,000</b>	<b>2,000,000</b>	<b>250,000</b>

### Plan d'actions gratuites

Plans en cours	Plan n° 22-1
Date de l'Assemblée Générale	30-Nov-21
Date du Conseil d'administration	10-Jun-22
Nombre d'actions gratuites attribuées	1,500,000
<i>Dont aux membres du Conseil d'administration</i>	-
Engagement de conservation	1 an à partir de la date d'acquisition
Modalités d'acquisition	1 / 4 chaque année
<b>Total actions gratuites au 31 mars 2024</b>	<b>375,000</b>
Acquisitions au cours de l'exercice 2025	375,000
Exercice au cours de l'exercice 2025	-
Annulation au cours de l'exercice 2025	-
<b>Total actions gratuites au 31 mars 2025</b>	<b>750,000</b>

### Bons de souscription d'actions

Plan en cours	Plan n° 1
Date de l'Assemblée Générale	30-Nov-21
Date du Conseil d'administration	1-Dec-21
Nombre de BSA attribués	223,739
<i>Dont aux membres du Conseil d'administration</i>	0
Date d'exercice des BSA	1-Jan-22

Date d'expiration	1-Dec-29
Prix d'exercice	0.3990 €
Modalités d'acquisition	1/7 par mois
<b>Nombre de BSA au 31 mars 2024</b>	<b>223,739</b>
Attribués au cours de l'exercice 2025	-
Exercés au cours de l'exercice 2025	-
Annulés au cours de l'exercice 2025	-
<b>Nombre de BSA au 31 mars 2025</b>	<b>223,739</b>

### Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires ne sont pas significatifs.

### Note 13 - Provisions risques et charges - Courantes / Non-courantes

En fin d'exercice, aucune provision pour risques et charges n'était enregistrée.

### Note 14 - Endettement

#### Endettement par nature

La dette financière du Groupe se décompose comme suit :

(M€)	FY25	FY24
Prêts d'actionnaires	12.5	4.9
Intérêts courus sur les prêts d'actionnaires	0.7	-
Convertible Bond	28.3	27.0
Fig Funding	1.2	1.7
<b>Dettes financières non courantes</b>	<b>42.8</b>	<b>33.6</b>
Prêts d'actionnaires	9.5	4.9
Intérêts courus sur les prêts d'actionnaires	0.3	0.1
Intérêts courus sur les obligations convertibles	0.3	0.3
<b>Dettes financières courantes</b>	<b>10.0</b>	<b>5.3</b>
<b>Dettes Financières</b>	<b>52.8</b>	<b>38.9</b>

Au 31 mars 2025, le total des passifs financiers s'élevait à 52,8 M€, contre 38,9 M€ pour la période précédente. Les variations au cours de l'exercice sont principalement attribuables à une augmentation de 12 M€ des prêts actionnaires accordés par IRATA LLC à Atari SA et à certaines entités du Groupe, notamment Infogrames LLC, pour financer les opérations et les acquisitions de propriétés intellectuelles. Au cours de l'année, un montant de 2,1 M€ de prêts actionnaires a été remboursé par émission de nouvelles actions ordinaires au bénéfice de IRATA LLC. La dette comptabilisée dans le cadre de l'accord de co-édition entre Atari, Digital Eclipse et FIG (« Fig Funding ») a été réévaluée en fonction des performances commerciales des jeux concernés (1,2 M€ contre 1,7 M€ précédemment), la différence ayant été comptabilisée en charges financières dans le compte de résultat, conformément à la norme IFRS 9.

### Note 15 - Dettes locatives courantes / Non-courantes

Le Groupe suit le principe de la norme IFRS 16 – Contrats de location. Celle-ci prévoit un principe unique de comptabilisation de tous les contrats de location au bilan des preneurs, avec constatation d'une dette

correspondant à la somme des paiements futurs actualisés. Pour chaque contrat, le taux d'actualisation retenu est déterminé en prenant comme référence les taux obligataires souverains pour chacun des pays concernés, en fonction de la durée du contrat, sur lesquels une marge est appliquée. La maturité des dettes locatives se présente comme suit :

(M€)	FY25	FY24
Dettes locatives à mois d'un an	0.6	0.6
Dettes locatives entre 1 et 5 ans	0.6	1.3
Dettes locatives à plus de 5 ans	-	-
<b>Dettes locatives</b>	<b>1.2</b>	<b>1.9</b>

### Note 16 - Autres passifs courants / non-courants

(M€)	FY25	FY24
Autres passifs non courants	13.6	9.9
<b>Autres passifs non courants</b>	<b>13.6</b>	<b>9.9</b>
Dettes fournisseurs	6.1	4.3
Dettes d'impôts exigibles	0.5	-
Autres passifs courants	4.8	3.5
<b>Autres passifs courants</b>	<b>11.4</b>	<b>7.8</b>

Les autres passifs non courants augmentent de 9,9 M€ à 13,6 M€ au cours de la période, compte tenu de l'augmentation de certains compléments de prix compte tenu de performances financières supérieures aux attentes initiales (montant total 1.7M€), et des engagements pris auprès des détenteurs de droits de propriété intellectuelle, dont les paiements s'étalent sur une durée comprise entre 1 et 2 ans.

Les dettes fournisseurs augmentent de 4,3 M€ à 6,1 M€ compte tenu des redevances dues à certains détenteurs de droits de propriété intellectuelle (à moins d'un an).

Les autres passifs courants augmentent de 3,5 M€ à 4,8 M€ et correspondent aux compléments de prix dus sur l'exercice en cours (1.6M€) sur les acquisitions réalisées, ainsi que les engagements pris auprès des détenteurs de droits de propriété intellectuelle, dont les paiements sont dûs à moins d'un an.

### Note 17 - Information sectorielle - Chiffre d'affaires

La norme IFRS 8 définit un secteur opérationnel comme un composant d'une entité :

- Qui a des activités commerciales dont il peut tirer des revenus et pour lesquelles il peut engager des dépenses (en ce compris des revenus et des dépenses liés à des opérations avec d'autres composants de la même entité) ;
- Dont les résultats opérationnels sont examinés régulièrement par le principal décideur opérationnel de l'entité, afin de prendre des décisions d'affectation des ressources au secteur et d'évaluer sa performance ;
- Et pour lesquels des informations financières distinctes sont disponibles.

L'organisation du Groupe est structurée autour de trois lignes de métier : Jeux, Hardware, Licences. Atari X, dont l'objectif est de développer des accords de licence avec des partenaires reconnus dans l'écosystème web3 et qui était auparavant présenté comme une ligne d'activité distincte, a été reclassé dans la catégorie Licences en raison d'une activité nominale au cours de l'année (contre 0,1 M€ en FY24) et de l'orientation stratégique continue du Groupe sur ses activités principales dans le secteur du jeu vidéo.

(M€)	FY25	FY24	Y/Y Growth %
Games	27.5	14.4	91.1%

Hardware	4.0	4.2	-4.1%
Licensing	2.1	2.0	3.5%
<b>Total Revenue</b>	<b>33.6</b>	<b>20.6</b>	<b>63.2%</b>

Au 31 mars 2025, Atari a réalisé un chiffre d'affaires de 33,6 M€ contre 20,6 M€ pour l'exercice précédent, soit une progression de 63% à taux de change courant et de 61% à taux de change constant. Le chiffre d'affaires de la période comprend notamment la contribution en année pleine de Nightdive et Digital Eclipse (environ 14 M€) qui contribuent à la forte croissance de l'activité "Games" (+91%) qui s'élève à 27,5 M€.

### Note 18 - Charges opérationnelles courantes

(M€)	FY25	FY24
R&D	6.5	4.4
Amortissements	9.7	8.4
Stock Options	0.0	0.1
<b>Frais de recherche et développement</b>	<b>16.2</b>	<b>12.9</b>
Marketing et vente	1.8	1.1
Stock Options	0.0	0.1
<b>Frais de marketing et de vente</b>	<b>1.8</b>	<b>1.2</b>
Frais généraux et administratifs	7.5	7.7
Stock Options	0.1	0.1
<b>Frais généraux et administratifs</b>	<b>7.5</b>	<b>7.8</b>
Autres produits et charges d'exploitation	-	-
<b>Autres produits et charges d'exploitation</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

Les **frais de recherche et développement** se sont élevés à 16,2 M€ sur la période, en hausse par rapport à la période précédente, en raison de la contribution sur l'ensemble de l'exercice des récentes acquisitions de Nightdive Studios et Digital Eclipse. Les charges d'amortissement sont passées de 8,4 M€ à 9,7 M€. La politique d'amortissement des droits de propriété intellectuelle acquis a été modifiée au cours de la période (passant d'un amortissement linéaire sur 3 ans à un amortissement linéaire sur 15 ans), ce qui a conduit à reconnaître des charges d'amortissement moindre pour l'exercice en cours que ce qu'aurait produit l'ancienne méthode (impact positif de +0,7 M€ sur le résultat). Les **frais de marketing et de vente** se sont élevés à 1,8 M€, contre 1,2 M€ lors de la période précédente, cette augmentation étant principalement liée aux dépenses médias engagées pour accompagner la sortie de nouveaux titres. Les **frais généraux et administratifs** représentent 7,5 M€, contre 7,8 M€ l'année précédente.

### Note 19 - Autres produits (charges) opérationnels

(M€)	FY25	FY24
Autres Produits	2.1	-
Reconnaissance de produits différés		2.2
Autres charges	(5.2)	(5.9)
<b>Autres produits (charges)</b>	<b>(3.1)</b>	<b>(3.7)</b>

Les autres charges de 3,1 M€ comprennent notamment une dépréciation de 5,2 M€ sur certains jeux, partiellement compensée par un produit exceptionnel reçu dans le cadre d'un accord avec un tiers. Les autres produits comprennent également une reprise sur actifs financiers dépréciés à l'origine, suite à une revue de ces actifs conformément aux dispositions de la norme IFRS 9, pour lesquels une amélioration des perspectives de recouvrement est anticipée, conduisant une reprise partielle (0.3M€) de la provision initiale.

## Note 20 - Résultat financier net

(M€)	FY25	FY24
Charge calculée IFRS 16 Dette sur loyers	(0.1)	(0.1)
Intérêts sur dettes	(1.8)	(0.6)
Intérêts sur créances	(0.0)	0.0
<b>Coût de l'endettement financier</b>	<b>(1.9)</b>	<b>(0.7)</b>
Résultat de change	(0.2)	(0.0)
Desactualisation créances long terme	0.0	0.3
Gain (loss) on crypto assets	0.2	0.0
Résultat cession titres non consolidés	(1.7)	3.7
Amortization of bond costs	(3.3)	(2.6)
Autres	(1.4)	2.2
<b>Autres produits et charges financiers</b>	<b>(6.3)</b>	<b>3.6</b>
<b>Résultat financier net</b>	<b>(8.2)</b>	<b>2.9</b>

Le **résultat financier net** s'élève à -8,2 M€ pour la période, contre 2,1 M€ lors de la période précédente. Le coût de la dette est de -1,9 M€, comprenant les charges d'intérêts sur les prêts actionnaires ainsi que sur l'emprunt obligataire convertible. Les **autres produits financiers** incluent un impact de -0,6 M€ lié à l'ajustement des estimations de compléments de prix relatifs aux acquisitions, ainsi qu'un impact de -0,3 M€ lié aux intérêts implicites constatés sur la dette FIG au bilan (voir Note 14 – Passifs financiers), -0,5 M€ relatif à l'ajustement de la valeur de cette dette, et l'amortissement des emprunts obligataires convertibles pour 3,3 M€, conformément aux dispositions de la norme IFRS 9.

## Note 21 - Impôt sur le résultat

La charge d'impôt sur l'exercice s'élève à 0,5 M€, après utilisation de l'ordre de 3,0 M€ des déficits fiscaux.

## Note 22 - Activités non poursuivies

### Résultat net des activités non poursuivies

Pour l'exercice 2025, il n'y a pas eu d'activités abandonnées.

### Actifs et passifs détenus en vue de la vente

Les actifs et passifs destinés à la vente au 31 mars 2025 correspondent aux éléments restants sur les sociétés africaines en cours de fermeture conformément aux exigences de la norme IFRS 5.

## Note 23 – Résultat par action

Le Groupe présente un résultat par action de base. Le résultat par action correspond au résultat net du Groupe rapporté au nombre moyen pondéré des actions en circulation au cours de l'exercice, diminué le cas échéant des titres auto-détenus.

- Nombre d'actions retenu pour le résultat par action : 444,036,268
- Nombre d'actions au 1<sup>er</sup> avril 2024 : 442,405,856
- Déduction des actions propres : 3,253,426
- Nombre moyen pondéré d'actions en circulation : 444,036,268

Le résultat de base par action et le résultat dilué par action pour la période s'élèvent respectivement à -0,028 € et -0,019 €. Le montant du résultat dilué par action diffère du résultat de base par action après prise en compte des instruments dilutifs<sup>4</sup>.

## Note 24 – Engagements hors bilan

### Engagements donnés

Néant.

### Engagements reçus

Atari a reçu un engagement de soutien de la part de son actionnaire principal, IRATA LLC, société holding détenue par Wade Rosen, Président - Directeur Général d'Atari, jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les résultats pour l'exercice clos au 31 mars 2026.

## Note 25 – Gestion des risques de marché

La gestion des risques est assurée par la société Holding selon le contexte des marchés financiers et en fonction des procédures établies par la direction. Le cas échéant, les opérations de change sont effectuées, en fonction des lois locales et des possibilités d'accès aux marchés financiers. Les filiales peuvent contracter directement avec des banques locales sous la surveillance de la société Holding et en accord avec les procédures et la politique du Groupe.

### Risques liés au change

Le Groupe n'a pas mis en place une politique de couverture de change sur ses opérations commerciales.

Toutefois, les comptes consolidés du Groupe étant présentés en euros, les actifs, passifs, produits et charges enregistrés dans des devises autres que l'euro doivent donc être convertis en euros au taux de change applicable pour être inclus dans les comptes consolidés du Groupe. Le risque de conversion le plus critique concerne le chiffre d'affaires et le résultat des filiales qui enregistrent leurs transactions en dollars US (USD) ainsi que les actifs incorporels et écarts d'acquisition du Groupe en USD.

Une variation défavorable de la parité euro / dollar n'aurait pas de conséquence significative sur la position globale en devise. A titre indicatif, une variation de 1% défavorable du dollar par rapport à l'euro entraînerait, sur la base des comptes clos au 31 mars 2025 :

- Une variation de -0,3 M€ sur le chiffre d'affaires consolidé ;
- Une variation non-significative du résultat net consolidé du Groupe.

---

<sup>4</sup> Comprenant 199,3 M d'obligations convertibles, 13,9 M de stock-options, 750 k actions gratuites et 223k BSA.

**Risque de taux**

Au cours de l'exercice 2025, Atari a conclu de nouveaux prêts d'actionnaires auprès d'IRATA LLC, à taux fixe de 10% et 11%. L'endettement actuel comprend également les obligations convertibles à taux fixe de 6,5%.

**Risque de crédit**

Le lecteur est invité à se reporter au facteur de risque de la section 5.2 "Risques liés à l'activité du Groupe et son organisation" relatif au crédit et au risque de contrepartie du Document d'enregistrement universel.

Les créances long terme au 31 mars 2025 s'élèvent à moins de 0,1 M€.

**Risque de liquidité**

Le lecteur est invité à se reporter à la Note 5.1 du présent rapport financier annuel relatif à l'application du principe de continuité d'exploitation.

**Note 26 – Provisions et passifs éventuels**

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle, juridique ou implicite à l'égard d'un tiers, qu'il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci et lorsqu'une estimation fiable du montant peut être faite. La part à moins d'un an d'une provision est enregistrée en courant, le solde en non courant.

À la connaissance de la Société, il n'a été engagé aucune poursuite de la part d'un gouvernement, aucune procédure judiciaire ou d'arbitrage, en ce compris toute procédure ou menace de procédure, qui pourrait avoir un impact significatif sur la situation financière du Groupe et sa rentabilité ou a eu un tel impact au cours des douze derniers mois.

**Note 27 – Opérations avec des parties liées**

Les parties liées du Groupe comprennent les entreprises sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif, un contrôle conjoint ou une influence notable, les actionnaires qui exercent un contrôle conjoint sur les coentreprises du Groupe, les mandataires sociaux, dirigeants et administrateurs du Groupe, ainsi que les sociétés dans lesquelles ceux-ci exercent le contrôle, un contrôle conjoint ou une influence notable. Les opérations réalisées avec les filiales sur lesquelles le Groupe exerce le contrôle sont éliminées au sein des comptes consolidés.

La société mère Atari SA facture au Groupe des prestations de services de holding, des prestations administratives, des intérêts sur avances de trésorerie. Atari Inc refacture également aux États-Unis des prestations administratives.

**Conventions réglementées**

Conformément à l'article L. 225-37-4, 2 du Code de commerce, le rapport sur le gouvernement d'entreprise doit comprendre, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales, les conventions conclues, directement ou indirectement, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires détenant plus de 10% des droits de vote d'une société et, d'autre part, une autre société contrôlée par le premier au sens de l'article L. 233-3.

Les conventions réglementées intervenues ou continuées au cours de l'exercice sont décrites dans le rapport spécial des commissaires aux comptes établi conformément aux dispositions de l'article L.225-40 du Code de Commerce.

**Les conventions ayant continuées lors de l'exercice sont décrites ci-après :**

- Le 22 janvier 2024, la Société a conclu un accord avec Irata, par lequel Irata a accordé des prêts d'actionnaires à Atari SA pour un montant de 2,0M\$, à un taux d'intérêt de 10% par an. Cet emprunt a été remboursé (principal et intérêts) le 22 janvier 2025 par l'émission d'actions nouvelles Atari SA ;

- Le 31 janvier 2024, la Société a conclu un accord avec Irata, par lequel Irata a accordé des prêts d'actionnaires à Atari SA pour un montant de 1,2 M€, à un taux d'intérêt de 10% par an. Cet emprunt venant à maturité le 31 janvier 2025, a été prolongé d'une année, aux mêmes conditions ;
- Le 4 mars 2024, la Société a conclu un accord avec Irata, par lequel Irata a accordé des prêts d'actionnaires à Atari SA pour un montant de 2,0M\$, à un taux d'intérêt de 10% par an. Cet emprunt venant à maturité le 4 mars 2025, a été prolongé, aux mêmes conditions, jusqu'au 4 septembre 2025 ;
- Le 14 mars 2024, la Société a conclu un accord avec Irata, par lequel Irata a accordé des prêts d'actionnaires à Atari SA pour un montant de 4,0M\$, à un taux d'intérêt de 11% par an ;

#### Les conventions conclues lors de l'exercice sont décrites ci-après :

- Le 10 avril 2024, la Société a conclu un accord avec Irata, par lequel Irata a accordé des prêts d'actionnaires à Atari SA pour un montant de 4,5M\$, à un taux d'intérêt de 10% par an ;
- Le 22 juillet 2024, la Société a conclu un accord avec Irata, par lequel Irata a accordé des prêts d'actionnaires à Atari SA pour un montant de 1,5M\$, à un taux d'intérêt de 10% par an ;
- Le 31 juillet 2024, la Société a conclu un accord avec Irata, par lequel Irata a accordé des prêts d'actionnaires à Atari SA pour un montant de 0,9M€, à un taux d'intérêt de 10% par an ;
- Le 3 janvier 2025, la Société a conclu un accord avec Irata, par lequel Irata a accordé des prêts d'actionnaires à Atari SA pour des montants de 2,0M\$ et 1,0M€, à un taux d'intérêt de 10% par an ;
- Le 31 janvier 2025, la Société a conclu un accord avec Irata, par lequel Irata a accordé des prêts d'actionnaires à Atari SA pour un montant de 0,9M€, à un taux d'intérêt de 10% par an ;
- Le 31 janvier 2025, la Société a conclu un accord avec Irata, par lequel Irata a accordé des prêts d'actionnaires à Atari SA pour un montant de 1,3M€, à un taux d'intérêt de 10% par an ;
- Le 4 mars 2025, la Société a conclu un accord avec Irata, par lequel Irata a accordé des prêts d'actionnaires à Atari SA pour un montant de 2,2M\$, à un taux d'intérêt de 10% par an.

#### Les conventions conclues postérieurement à la clôture de l'exercice sont décrites ci-après :

- Le 30 juillet 2025, la Société a conclu un accord avec Irata, par lequel Irata a accordé des prêts d'actionnaires à Atari SA pour un montant de 0,9 M€, à un taux d'intérêt de 10% par an ;

L'ensemble des conventions listées ci-dessus feront l'objet d'une approbation lors de la prochaine assemblée générale au titre de la procédure des conventions réglementées.

#### Rémunération du Président-Directeur Général

Le tableau ci-après présente la rémunération et les avantages de toute nature dus et versés à M. Wade Rosen dans le cadre de sa nomination, par la Société et par les sociétés qu'elle contrôle aux États-Unis, au sens de l'article L233-16 du Code de commerce français.

	FY25		FY24	
	Montant dû	Versé <sup>5</sup>	Montant dû	Versé
Rémunération fixe <sup>6</sup>	\$311,500	\$637,493	\$370,997	\$1,171,720
Bonus	\$100,000	\$100,000	-	-
Jetons de présence	-	-	-	€20,000
Au titre du mandat de Président du Conseil <sup>7</sup>	€60,000	€60,000	€60,000	€60,000
Stock-options			€17,511	€82,442
Actions gratuites				€98,400
<b>Avantages en nature</b>	-	-	-	-

<sup>5</sup> Au cours de l'exercice (y compris au titre de l'exercice précédent)

<sup>6</sup> Ce montant est versé aux États-Unis en dollars américains. Wade Rosen ne bénéficie d'aucune indemnité de départ en cas de cessation de ses fonctions de Directeur Général ou de producteur de jeux.

<sup>7</sup> Le Conseil d'administration du 15 octobre 2021, sur recommandations du Comité des nominations et des rémunérations, a décidé d'attribuer au titre des fonctions de Président du Conseil d'administration, une rémunération mensuelle de 60 000 euros bruts pour la société Atari SA.

Le 6 avril 2021, M. Wade Rosen a pris ses fonctions de Directeur Général du Groupe, en plus de son rôle de Président du Conseil d'Administration, qu'il occupe depuis le 3 avril 2020. M. Wade Rosen a choisi de renoncer à tout avantage couvrant les risques santé, décès et invalidité. Il prend personnellement en charge l'intégralité de ses cotisations de sécurité sociale, de retraite et autres contributions salariales ou patronales aux États-Unis, sur la base des montants qui lui sont versés par les sociétés américaines.

### STOCK OPTIONS ATTRIBUEES AU PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL

Date du CA	Plan	Nombre d'options	Acquisition	Conditions
8 juillet 2022	S22	4,000,000	8 juillet 2026	25% acquises après 1 an. Mensuellement ensuite, pendant 3 ans

### AUTRES AVANTAGES

	Contrat de travail	Retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus en raison de la cessation de mandat	Indemnités relatives à une clause de non-currence
Wade Rosen	Oui	Non	Non	Non

### Rémunération des administrateurs

Le montant maximal de l'enveloppe de la rémunération à répartir entre les administrateurs est voté par l'Assemblée générale des actionnaires sur proposition du Conseil d'administration au regard des recommandations du Comité des nominations et des rémunérations.

	FY25		FY24	
	Montant dû <sup>8</sup>	Versé <sup>9</sup>	Montant dû	Versé
Kelly Bianucci	€65,000	€45,000	€45,000	€40,000
Alexandre Zyngier	€77,807 <sup>10</sup>	€58,716 <sup>10</sup>	€58,716	€58,716
Jessica Tams	€55,000	€35,000	€35,000	€30,000
<b>Total</b>	<b>€197,807</b>	<b>€138,716</b>	<b>€138,716</b>	<b>€128,716</b>

### Note 28 – Événements post clôture

#### ANNONCES ET LANCEMENTS DE JEUX

Plusieurs lancements et annonces de jeux ont eu lieu après la clôture de l'exercice fiscal arrêté au 31 mars 2025. Atari Games a lancé *RollerCoaster Tycoon Classic+* sur Apple Arcade (avril 2025), *I, Robot* (avril 2025), *Missile Command Delta* (juillet 2025), et a annoncé *Adventure of Samsara*, un mystérieux jeu de style *Metroidvania* 2D d'action-aventure qui s'inspire de l'esprit du jeu *Adventure* sorti sur l'Atari 2600, tout en l'amenant dans une direction totalement inédite et originale. Nightdive Studios a lancé *System Shock 2: 25th Anniversary Remaster* sur PC (juin 2025) puis sur console (juillet 2025), salué par la critique. Digital Eclipse a annoncé deux titres majeurs basés sur des licences tierces : *Mortal Kombat: Legacy Kollection*, une compilation des jeux essentiels des premières années de Mortal Kombat, enrichie par le format documentaire interactif propre à Digital Eclipse, explorant comment Mortal Kombat a modifié la perception sociétale du jeu vidéo. *Golden Tee Arcade Classics*, une collection des jeux d'arcade classiques Golden Tee, rendus jouables pour la première fois sur consoles et PC modernes. Infogrames a annoncé pour *Totally Reliable Delivery Service* une mise à jour importante, un nouveau

<sup>8</sup> Au titre de l'exercice en cours

<sup>9</sup> Au cours de l'exercice (y compris au titre de l'exercice précédent)

<sup>10</sup> Y compris la rémunération perçue au titre du contrat aux États-Unis avec Atari Inc



contenu téléchargeable (DLC), ainsi qu'une édition physique « Definitive Edition » sur PlayStation 5 et Nintendo Switch.

#### **INVESTISSEMENT DANS THUNDERFUL GROUP AB**

Le 29 juillet 2025, Atari a annoncé avoir conclu un accord avec Thunderful Group AB ("Thunderful" ou "la Société") afin de participer à une augmentation de capital à hauteur de 50 millions SEK (environ 4,5 millions d'euros). Thunderful est cotée sur le marché Nasdaq First North Premier Growth Market en Suède (ticker : THUNDR) et se spécialise dans le développement de jeux, l'édition ainsi que les services de co-développement pour les plateformes PC et consoles. Thunderful regroupe une activité d'édition de jeux à l'échelle mondiale, cinq studios de jeux disposant d'expertises créatives et technologiques variées, ainsi qu'une activité de services. La société détient un portefeuille de plus de 20 propriétés intellectuelles, parmi lesquelles figurent notamment *SteamWorld*, *ISLANDERS*, *Lost in Random* et *Vampire's Fall*.

Conformément aux termes de l'accord, Atari deviendra actionnaire à hauteur d'environ 82 % du capital et des droits de vote de Thunderful par le biais d'une émission de 333 millions nouvelles actions ordinaires, au prix de souscription de 0,15 SEK par action, ce qui correspond à un montant total de 50 millions de SEK (environ 4,5 millions d'euros) (la « Transaction »). La Transaction est soumise à l'approbation des actionnaires de Thunderful lors d'une assemblée générale extraordinaire (l'« AGE »), qui se tiendra aux alentours du 28 août 2025.

## 2. ÉTATS FINANCIERS D'ATARI SA

---

### 2.1. Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes annuels Atari S.A. pour l'exercice clos le 31 mars 2025

#### A l'assemblée générale de la société ATARI

##### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société ATARI relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

##### Fondement de l'opinion

##### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

##### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er avril 2024 à la date d'émission de notre rapport.

##### Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- l'intégration des sociétés acquises compte tenu du jugement requis pour déterminer la valorisation des écarts d'acquisition et compléments de prix ;
- les tests de dépréciation des autres immobilisations incorporelles (développements et acquisitions de jeux vidéo, licences et propriétés intellectuelles) compte tenu du jugement requis pour déterminer leur

valeur recouvrable, qui repose sur une estimation des flux de trésorerie actualisés attendus de la commercialisation des jeux. Cette estimation nécessite l'utilisation d'hypothèses, portant notamment sur les volumes de ventes et les coûts liés à la distribution et au marketing dont la réalisation est par nature incertaine.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés**

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris-La Défense, le 30 juillet 2025

Le commissaire aux comptes

**Deloitte & Associés**

Benoit PIMONT

## 2.2. Comptes annuels Atari S.A

Atari SA est une Société anonyme de droit français dont le siège social est situé au 54/56, avenue Hoche, 75008 Paris – France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 341 699 106.

Les comptes sociaux au 31 mars 2025 ont été approuvés par le Conseil d'administration en date du 30 juillet 2025 et seront soumis à l'approbation de la prochaine Assemblée générale. La Société est cotée sur Euronext Growth Paris.

### 2.2.1. BILAN

ACTIF (K€)		FY 25	FY 24
Immobilisations incorporelles	Note 3	-	-
Immobilisations corporelles	Note 3	1	1
Immobilisations financières	Note 4	62,771	51,482
<b>Actif immobilisé</b>		<b>62,772</b>	<b>51,483</b>
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances Clients et comptes rattachés	Note 5	1,543	1,120
Autres créances	Note 6	344	87
Instruments financiers à terme et jetons détenus	Note 7	72	84
Disponibilités et valeurs mobilières de placement		176	555
<b>Actif circulant</b>		<b>2,134</b>	<b>1,846</b>
Comptes de régularisation	Note 8	785	820
<b>Total actif</b>		<b>65,691</b>	<b>54,149</b>

PASSIF (K€)		FY 25	FY 24
Capital		4,610	4,424
Primes d'émission, fusion, apports		40,483	38,554
Réserve légale		946	946
Report à Nouveau		(33,926)	(33,685)
Résultat de l'exercice		63	(242)
Provisions réglementées		2	
<b>Capitaux propres</b>	Note 9	<b>12,177</b>	<b>9,998</b>
Avances conditionnées	Note 11	427	
<b>Autres fonds propres</b>		<b>427</b>	
<b>Provisions pour risques et charges</b>	Note 10	<b>1,032</b>	<b>1,139</b>
Emprunts obligataires	Note 11	29,902	30,229
Emprunts et dettes auprès des établissts de crédit			
Emprunts & dettes financières diverses	Note 11	18,498	9,603
Fournisseurs & comptes rattachés	Note 12	179	230
Dettes d'exploitation	Note 13	801	469
<b>Dettes</b>		<b>49,380</b>	<b>40,531</b>

Comptes de régularisation	Note 8	2,675	2,482
<b>Total passif</b>		<b>65,691</b>	<b>54,149</b>

## 2.2.2. COMPTE DE RÉSULTAT

(K€)		FY 25	FY 24
Chiffre d'affaires		353	507,652
Autres produits		343	2,325,768
Reprise amortissements, provisions & transferts de charges		270	-
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	Note 14	<b>965</b>	<b>2,833</b>
Achats de marchandises			
Autres achats et charges externes	Note 15	(1,028)	(1,401,902)
Impôts et taxes		(13)	(12,417)
Charges de personnel	Note 16	(566)	(572,329)
Autres charges	Note 17	(112)	(396,945)
Dotations aux amortissements et provisions	Note 18	(17)	(746)
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		<b>(1,736)</b>	<b>(2,384)</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>(770)</b>	<b>449</b>
Produits financiers		50,184	2,142,361
Charges financières		(5,333)	(3,702,014)
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	Note 19	<b>44,852</b>	<b>(1,560)</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>		<b>44,081</b>	<b>(1,111)</b>
Produits exceptionnels		-	7,829,759
Charges exceptionnelles		(43,929)	(6,960,875)
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	Note 20	<b>(43,929)</b>	<b>869</b>
Impôt sur les bénéfices	Note 21	(90)	
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>63</b>	<b>(242)</b>

## 2.2.3. Notes

Les comptes sociaux de l'exercice clos au 31 mars 2024 et au 31 mars 2025 ont une durée de 12 mois.

### NOTE 1 - FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2025

#### Augmentation de capital suite au remboursement en actions nouvelles d'un emprunt auprès d'IRATA LLC

Le 24 janvier 2025, Atari a réalisé une augmentation de capital d'un montant de 2,1 millions d'euros, réservée à IRATA LLC, société holding détenue par Wade Rosen, Président-Directeur Général d'Atari SA, dans le cadre du remboursement en actions nouvelles, d'un emprunt accordé à Atari SA le 22 janvier 2024, d'un montant de 2,0 millions de dollars, à un taux d'intérêt annuel de 10%. En conséquence, 18 145 343 actions nouvelles ont été

émises, sans décote sur le cours de bourse, portant la détention d'IRATA LLC à 29,37% du capital (contre 26,47% du capital précédemment).

### **Création d'Atari Ocean Limited UK**

Le 20 août 2024, ATARI SA a constitué une nouvelle entité, Atari Ocean Limited, domiciliée au Royaume-Uni, dans le contexte de l'acquisition des droits sur le jeu Transport Tycoon.

### **Accord en vue d'un investissement dans Thunderful Group AP**

Le 29 juillet 2025, Atari a annoncé avoir conclu un accord avec Thunderful Group AB ("Thunderful" ou "la Société") afin de participer à une augmentation de capital à hauteur de 50 millions SEK (environ 4,5 millions d'euros). Thunderful est cotée sur le marché Nasdaq First North Premier Growth Market en Suède (ticker : THUNDR) et se spécialise dans le développement de jeux, l'édition ainsi que les services de co-développement pour les plateformes PC et consoles. Thunderful regroupe une activité d'édition de jeux à l'échelle mondiale, cinq studios de jeux disposant d'expertises créatives et technologiques variées, ainsi qu'une activité de services. La société détient un portefeuille de plus de 20 propriétés intellectuelles, parmi lesquelles figurent notamment *SteamWorld*, *ISLANDERS*, *Lost in Random* et *Vampire's Fall*.

Conformément aux termes de l'accord, Atari deviendra actionnaire à hauteur d'environ 82 % du capital et des droits de vote de Thunderful par le biais d'une émission de 333 millions nouvelles actions ordinaires, au prix de souscription de 0,15 SEK par action, ce qui correspond à un montant total de 50 millions de SEK (environ 4,5 millions d'euros) (la « Transaction »). La Transaction est soumise à l'approbation des actionnaires de Thunderful lors d'une assemblée générale extraordinaire (l'« AGE »), qui se tiendra aux alentours du 28 août 2025.

## **NOTE 2 - RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES**

Les comptes de la société Atari SA sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises. Ils respectent en particulier les dispositions du Règlement 2016-07 et 2020-05 de l'Autorité des Normes Comptables. Et notamment dans le respect des principes de prudence, de régularité, de sincérité, de permanence des méthodes d'un exercice à l'autre et d'indépendance des exercices.

### **PRINCIPES COMPTABLES**

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

### **PRINCIPE DE CONTINUITÉ D'EXPLOITATION**

Au 31 mars 2025, la société a enregistré une perte nette de 12,6 M€, contre une perte nette de 10,0 M€ l'année précédente. Les capitaux propres s'élevaient à -1,9 M€, contre 9,7 M€ l'année précédente. La dette nette s'élevait à 49,3 M€, contre une dette nette de 36,4 M€ l'année précédente. Ce montant inclut 3,5 M€ de trésorerie et 52,8 M€ de dettes financières, dont environ 23 M€ auprès d'IRATA LLC. Depuis la clôture de l'exercice, des prêts supplémentaires ont été contractés entre IRATA et Atari pour un montant total de 2,2 M\$ ainsi qu'auprès de partenaires financiers privés pour un montant de 2,4 M\$.

La Société a réalisé une évaluation de son risque de liquidité en s'appuyant sur des projections concernant ses trois activités : Jeux vidéo, Hardware Matériel et Licences, en s'appuyant sur des hypothèses comprenant notamment de nouveaux prêts auprès de partenaires financiers privés, comprenant les fonds levés à l'occasion des emprunts privés. Ces prévisions reposent sur des hypothèses dont la réalisation reste incertaine quant à leur calendrier.

Le Groupe considère qu'il est en mesure de faire face à ses engagements et de poursuivre ses activités sur les 12 prochains mois, avec le soutien de son actionnaire de référence IRATA LLC.

## IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). La durée d'amortissement est fonction de la nature des immobilisations :

- Logiciels : 1 à 3 ans
- Matériels et outillages : 1 à 4 ans
- Agencements et aménagements 10 ans
- Mobilier 2 à 10 ans

Les immobilisations corporelles sont amorties selon le système linéaire.

## IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

La valeur brute des titres de participation correspond au coût historique d'acquisition de ces titres, y compris les coûts directement attribuables à l'acquisition. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur d'inscription à l'actif. La valeur recouvrable est appréciée sur la base de différents critères, dont ceux retenus lors de la prise de participation (notamment critère de multiples boursiers), la valeur de marché, les perspectives de rentabilité reposant sur les prévisions de flux de trésorerie actualisés et les capitaux propres réévalués. Le cas échéant, lorsque la valeur recouvrable est négative, en complément de la dépréciation des titres, les autres actifs détenus sont dépréciés et, si nécessaire, une provision pour risques est constituée.

## CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute comptable.

## OPÉRATIONS EN DEVISES

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « Écart de conversion ». Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

## OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS

Les options de souscription d'actions sont comptabilisées lors de la levée des options en tant qu'augmentation de capital pour un montant correspondant au prix de souscription versé par leurs détenteurs. L'écart entre le prix de souscription et la valeur nominale de l'action constitue, le cas échéant, une prime d'émission.

## PROVISIONS

Une provision est constituée dès lors que : i) Atari SA a une obligation actuelle (légale ou implicite) résultant d'un événement passé ii) il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation, iii) une estimation fiable du montant de l'obligation peut être effectuée. Lorsque Atari SA s'attend à ce que l'impact d'une provision soit neutralisé, un actif distinct est comptabilisé lorsque cela est pratiquement certain. Si l'effet de la valeur temporelle de l'argent est significatif, les provisions sont déterminées en actualisant les flux de trésorerie futurs à un taux qui reflète les appréciations actuelles du marché de la valeur temporelle de l'argent et, le cas échéant, les risques spécifiques au passif. Lorsque l'actualisation est utilisée, la variation de la provision due à la valeur temporelle de l'argent est comptabilisée dans les lignes "Produits financiers" ou "Charges financières" du compte de résultat.

## INTÉGRATION FISCALE

Atari SA est la société tête du Groupe d'intégration fiscale composé d'Atari SA et Atari Partners. Atari SA et Atari Partners SAS ont opté pour le régime de l'intégration fiscale. Aux termes de la convention conclue, chaque filiale

calcule sa charge d'impôt comme en l'absence d'intégration. L'économie d'impôt résultant de l'utilisation des déficits fiscaux des filiales intégrées est immédiatement comptabilisée en résultat par Atari et ne fait l'objet d'aucun reversement ultérieur en trésorerie. Lorsque les filiales redeviennent bénéficiaires, Atari supporte le cas échéant une charge d'impôt supplémentaire à raison des déficits de ses filiales qu'elle a déjà déduits.

## RECOURS AUX ESTIMATIONS

La préparation des comptes sociaux, conformément aux principes comptables généralement admis, nécessite la prise en compte d'estimations et d'hypothèses faites par la direction de la société et affectant les montants d'actifs et de passifs figurant au bilan, les montants d'actifs et passifs éventuels mentionnés en annexe ainsi que les montants des charges et produits du compte de résultat et les prévisions de trésorerie qui sous-tendent le principe de continuité d'exploitation. Il est possible que les montants définitifs soient différents des estimations et hypothèses retenues. Il existe toujours une incertitude inhérente à la réalisation des objectifs, du budget d'exploitation et du plan de financement, et la non-réalisation des hypothèses peut avoir une incidence sur l'évaluation des actifs et des passifs de la société.

## NOTE 3 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

### IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(K€)	FY 24	Acquisitions / Dotations	Cessions / Reprises	FY 25
Logiciels	1			1
<b>Total valeur brute</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1</b>
<b>Total amortissements</b>	<b>(1)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(1)</b>
<b>Valeur nette immobilisations incorporelles</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

### IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(K€)	FY 24	Acquisitions / Dotations	Cessions / Reprises	FY 25
Matériel, Mobilier de bureau	5		3	2
<b>Total valeur brute</b>	<b>5</b>	<b>-</b>	<b>3</b>	<b>2</b>
<b>Total amortissements</b>	<b>(4)</b>	<b>(1)</b>	<b>3</b>	<b>(2)</b>
<b>Valeur nette immobilisations corporelles</b>	<b>1</b>	<b>(1)</b>	<b>3</b>	<b>1</b>

## NOTE 4 - IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

### ÉVOLUTION DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

(K€)	FY 24	Augmentations / Dotations	Diminutions / Reprises	Impact change	FY 25
Titres de participation	810,472	14	43,927		766,559
Créances rattachées à des participations	77,824	11,931	1,443	77	88,389
Intérêts courus sur créances rattachées	173	175	173		175
Prêt Atari Partners	6,981	273			7,254
Autres titres immobilisés		1,701			1,701
Autres immobilisations financières	18	7			26
<b>Total valeur brute</b>	<b>895,468</b>	<b>14,102</b>	<b>45,543</b>	<b>77</b>	<b>864,104</b>
<b>Total provisions</b>	<b>(843,986)</b>	<b>(1,143)</b>	<b>76,844</b>	<b>-</b>	<b>(801,333)</b>

<b>Total valeur nette</b>	<b>51,482</b>	<b>12,959</b>	<b>122,387</b>	<b>77</b>	<b>62,771</b>
---------------------------	---------------	---------------	----------------	-----------	---------------

La valeur des titres de participation au 31 mars 2025 s'élève à 766 559 K€ contre 810 472 K€ au 31 mars 2024 suite à la sortie des titres Infogrames Interactive GmbH pour 189 K€ et des titres Atari Interactive Inc pour 43 738 K€. La variation des créances sur les filiales correspond principalement à l'évolution des avances accordées par Atari SA aux entités américaines du Groupe. La variation des intérêts courus sur les créances correspond principalement aux intérêts courus sur les prêts, et comprend notamment les intérêts courus du prêt Atari Partners.

Le « Prêt Atari Partners » correspond à la valeur de rachat par Atari SA de l'ancien « Prêt Alden » plus la capitalisation des intérêts annuels.

### PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

(K€)	FY 24	Dotations	Reprises	Impact change	FY 25
Titres de participation	800,713	2	(43,618)		790,145
Créances rattachées à des participations	36,119	693	(33,054)		3,759
Intérêts courus sur créances rattachées	173	175	(173)		175
Prêt Atari Partners	6,981	273			7,254
Autres immobilisations financières					
<b>Total provisions</b>	<b>843,986</b>	<b>1,143</b>	<b>(76,844)</b>	<b>-</b>	<b>768,285</b>

La variation nette des provisions pour créances rattachées sur les filiales et les associés de -76 844 K€ reflète :

- Une augmentation des provisions pour Atari Partners (468 K€), Atari Games Corp (131 K€), Atari Japan (19 K€), Atari Casino (2 K€), Atari VCS (69 K€) et Atari Entertainment Africa (4 K€).
- Une diminution de la provision sur Atari Studio (4 K€).
- Une reprise de la dépréciation des titres Atari Interactive Inc (43 618 K€)
- La provision pour intérêts courus sur les créances rattachées correspond à la reprise de la provision de l'année dernière pour 173 K€ et à la comptabilisation d'une nouvelle provision de 175 K€.
- En raison de la situation nette négative d'Atari Partners, une provision supplémentaire a été enregistrée couvrant les intérêts d'Atari Partners pour 273 K€.

### NOTE 5 - CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

(K€)	FY 25			FY 24 Net
	Brut	Dépréciation	Net	
Hors Groupe	-	-	-	-
Groupe	2,368	(918)	1,450	703
Factures à établir	93		93	417
<b>Total valeur nette</b>	<b>2,461</b>	<b>(918)</b>	<b>1,543</b>	<b>1,120</b>

Les créances Groupe concernent les frais de gestion facturés à Atari Partners et les "management fees" à Atari Inc, Atari Interactive, et Infogrames LLC, qui ont été revues au cours de l'exercice.

Les factures à établir correspondent à une facturation d'honoraires d'audit pour 93 K€ à établir aux filiales.

### NOTE 6 - AUTRES CRÉANCES

(K€)	FY 25	FY 24
État, Impôt sur les bénéfices	311	11

État, taxes sur le chiffre d'affaires	29	72
Autres créances	4	4
<b>Total autres créances</b>	<b>344</b>	<b>87</b>

Le total des autres créances s'élève à 344 K€ au 31 mars 2025. L'évolution par rapport à l'exercice précédent provient essentiellement de la quote-part d'impôt sur les sociétés due par la filiale Atari Partners (311 K€), au titre de l'intégration fiscale.

## NOTE 7 - INSTRUMENTS FINANCIERS

(K€)	FY 25	FY 24
Autres	72	84
<b>Total instruments financiers à terme</b>	<b>72</b>	<b>84</b>

**Autres cryptomonnaies** - Les autres actifs digitaux sont constitués d'un portefeuille de plusieurs crypto-monnaies pour un montant total de 72 K€ au 31 mars 2025.

## NOTE 8 - COMPTE DE RÉGULARISATION

(K€)	FY 25	FY 24
Charges constatées d'avance	235	270
Écart de conversion actif	550	550
<b>Total comptes de régularisation actif</b>	<b>785</b>	<b>820</b>

(K€)	FY 25	FY 24
Produits constatés d'avance	168	195
Écart de conversion passif	2,506	2,287
<b>Total comptes de régularisation passif</b>	<b>2,675</b>	<b>2,482</b>

Les écarts de conversion actif et passif sont principalement liés à l'évolution de la parité euro-dollar sur les créances et les dettes à l'égard des filiales américaines libellées en dollars US.

## NOTE 9 - CAPITAUX PROPRES

(K€)	Nombre d'actions	Capital	Prime d'émission	Réserve légale	Report à nouveau	Provisions réglementées	Résultat	Total
Capitaux propres au 31 mars 2024	442,405,856	4,424	38,554	946	(33,685)		(242)	9,998
Augmentation de capital	18,573,325	186	1,929	-				2,115
Exercice de stock options								-
Affectation du résultat 2024					(242)	2	242	-
Résultat au 31 mars 2025							63	63
Capitaux propres au 31 mars 2025	460,979,181	4,610	40,483	946	(33,926)	2	63	12,177

Au 31 mars 2025, le capital se compose de 460 979 181 actions ordinaires, entièrement libérées, d'un montant nominal de 0,01 euro, qui prend en compte l'émission d'actions nouvelles dans le cadre de l'augmentation de capital réalisée en janvier 2025 ainsi que les actions nouvelles émises issues de la conversion des obligations convertibles, ainsi que les actions nouvelles émises dans le cadre de plans d'attribution d'actions gratuites.

Toutes les actions sont de même catégorie et peuvent être détenues, au choix du porteur, sous forme de Titres au Porteur Identifiable (TPI) ou d'actions nominatives. Chaque action confère à son titulaire un droit de vote pour chacune des résolutions soumises aux actionnaires. Un droit de vote double est attaché à toutes les actions libérées existantes détenues par le même actionnaire depuis au moins deux ans, ainsi qu'à toutes les actions acquises ultérieurement par le même actionnaire en exerçant les droits attachés à ces actions nominatives.

Il n'existe pas de Plan d'épargne entreprise (PEE) ni d'actions de performance.

Les provisions réglementées sont constituées d'amortissements dérogatoires correspondant à l'amortissement des frais d'acquisition des titres de participation.

A la date du présent Document, la Société détient 3 253 426 de ses propres actions (0,71% du capital).

## NOTE 10 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

(K€)	FY 24	Dotations	Reprises utilisées	Non utilisées	FY 25
Provisions pour risques financiers envers les filiales	588	-		(106)	482
Provisions pour risques de change	550	550	(550)		550
Autres provisions					
<b>Total</b>	<b>1,139</b>	<b>550</b>	<b>(550)</b>	<b>(106)</b>	<b>1,032</b>
dont exploitation		-	-	(106)	
dont financier		550	(550)	-	
dont exceptionnel					

Au 31 mars 2025, les provisions pour risque et charges s'élevaient à 1 032 K€ contre 1 139 K€ à la clôture de l'exercice précédent. Les provisions pour risques envers les filiales correspondent à la provision pour situation nette négative d'Atari Partners.

## NOTE 11 - EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES DIVERSES

(K€)	FY 25	FY 24
Emprunts obligataires	30,216	30,229
Dettes envers des filiales du groupe	427	907
Dettes envers des actionnaires	17,328	8,608
Autres	856	89
<b>Total autres dettes financières et intérêts courus</b>	<b>48,827</b>	<b>39,832</b>
dont échéance à plus d'un an	40,241	34,516
dont échéance à moins d'un an	8,586	5,315

Au 31 mars 2025, les dettes financières représentent un montant total de 48,827 M€ et comprennent notamment (i) l'émission d'obligations convertibles réalisée en juin 2023 pour un montant de 30 216 K€, y compris 314 K€ d'intérêts courus échus, et (ii) 17 328 K€ de prêts conclus entre Atari SA et IRATA LLC. Les dettes envers les filiales du Groupe sont liées à une dette sur Atari Studio pour 427 K€ correspondant à une opération d'échange d'actifs digitaux. Les autres passifs financiers concernent les intérêts courus sur les prêts d'actionnaires pour un montant de 856 K€.

## NOTE 12 - FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS

(K€)	FY 25	FY 24
Fournisseurs et comptes rattachés Groupe	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés Hors Groupe	40	88
Factures non parvenues	140	142
<b>Total fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b>179</b>	<b>230</b>

Toutes les dettes fournisseurs ont une échéance à moins d'un an. Les factures non parvenues de 140 K€ comprennent principalement les frais juridiques et d'audit pour l'année.

## NOTE 13 - DETTES D'EXPLOITATION

(K€)	FY 25	FY 24
Personnel	109	107
Organismes sociaux	94	87
État, impôts et taxes	445	98
Autres dettes	151	177
<b>Total dettes d'exploitation</b>	<b>800</b>	<b>469</b>

Toutes les dettes d'exploitation ont une échéance de moins d'un an.

## NOTE 14 - PRODUIT D'EXPLOITATION

(K€)	FY 25	FY 24
Management Fees	353	508
Licence		
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>353</b>	<b>508</b>
Frais refacturés aux filiales	95	92
Autres	248	2,233
<b>Autres produits</b>	<b>343</b>	<b>2,326</b>
Reprise de provisions	270	-
<b>Reprise de provisions d'exploitation</b>	<b>270</b>	<b>-</b>
<b>Total produits d'exploitation</b>	<b>965</b>	<b>2,833</b>

Le chiffre d'affaires est constitué de Management Fees facturés à certaines filiales du Groupe pour 353 K€, qui ont fait l'objet d'une mise à jour au cours de l'année. Les coûts encourus pour Atari SA et facturés à certaines filiales du Groupe sont comptabilisés au niveau des autres produits pour 248 K€ (dont frais d'audit et refacturation assurance Groupe).

## NOTE 15 - AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

(K€)	FY 25	FY 24
Achats non stockés	2	2
Locations (y compris charges locatives)	93	88
Entretien, réparations, maintenance	12	17
Assurance	229	41
Honoraires	550	1,066
Publicité, publications, relations publiques	8	41

Déplacements, missions et réceptions	13	19
Frais postaux et télécommunication	2	1
Services bancaires et frais sur titres	108	122
Autres charges	10	5
<b>Total autres achats et charges externes</b>	<b>1,028</b>	<b>1,402</b>

La diminution des autres achats et charges externes provient principalement de la diminution des frais juridiques et d'audit engagés au cours de l'exercice.

## NOTE 16 - CHARGE DE PERSONNEL

(K€)	FY 25	FY 24
Traitements et salaires	386	384
<b>Traitements et salaires</b>	<b>386</b>	<b>384</b>
Charges sociales	181	188
<b>Charges sociales</b>	<b>181</b>	<b>188</b>
<b>Total charges de personnel</b>	<b>566</b>	<b>572</b>

L'effectif au 31 mars 2025 est composé de 1 cadre.

## NOTE 17 - AUTRES CHARGES

(K€)	FY 25	FY 24
Redevances	1	253
Rémunération de l'activité des administrateurs	109	143
Pertes sur créances irrécouvrables	-	-
Charges diverses	2	1
<b>Total Autres charges</b>	<b>112</b>	<b>397</b>

## NOTE 18 - REPRISES ET DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS D'EXPLOITATION

(K€)	FY 25	FY 24
Reprise de provisions pour risques et charges	-	-
Reprise de provisions pour dépréciation des actifs circulant	270	-
<b>Total reprises</b>	<b>270</b>	<b>-</b>
Dotations aux amortissements :		
- Immobilisations incorporelles	-	-
- Immobilisations corporelles	1	1
Provision pour risques et charges	-	-
Dotation aux provisions pour dépréciation des actifs circulant	17	-
<b>Total dotations</b>	<b>17</b>	<b>1</b>

## NOTE 19 - RÉSULTAT FINANCIER

(K€)	FY 25	FY 24
<b>Produits financiers</b>		
- Différences de change	20	184

- Intérêts et produits assimilés	5,233	948
- Reprises s/ provisions et transfert de charges	44,451	1,008
- Autres produits financiers	481	2
- Produits de cession valeurs mobilières	-	-
<b>Total des produits financiers</b>	<b>50,184</b>	<b>2,142</b>
<b>Charges financières</b>		
- Différences de change	(191)	(202)
- Intérêts et charges assimilées	(3,450)	(1,860)
- Dotations aux amortissements et provisions	(1,692)	(1,502)
- Perte sur créances sur titres de participations	-	(103)
- Autres charges financières	-	(36)
<b>Total des charges financières</b>	<b>(5,333)</b>	<b>(3,702)</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>44,852</b>	<b>(1,560)</b>

Au titre de l'exercice clos au 31 mars 2025, les produits financiers augmentent de 2 142 K€ à 50 184 K€, suite à la révision des intérêts sur les créances de participation (5 233 K€) et 44 451 K€ de reprises de provisions notamment sur Atari Interactive Inc, ainsi que 481 K€ de produit financier reconnu suite à la radiation d'Infogrames Interactive GmbH.

Les charges financières comprennent notamment (i) (191) K€ de pertes de change, (ii) (3 450) K€ de charges d'intérêts sur les obligations convertibles et les prêts auprès d'IRATA, (iii) (1 692) K€ de provisions comprenant 1 142 K€ de provisions sur les créances de participations et 550 K€ de provisions pour pertes de change.

## NOTE 20 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

(K€)	FY 25	FY 24
<b>Produits exceptionnels</b>		
- Opérations de gestion	-	-
- Opérations en capital	-	7,830
- Amortissement et provisions	-	-
<b>Total des produits exceptionnels</b>	<b>-</b>	<b>7,830</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>		
- Opérations de gestion	(0)	(50)
- Opérations en capital	(43,927)	(6,911)
- Amortissement et provisions	(2)	-
<b>Total des charges exceptionnelles</b>	<b>(43,929)</b>	<b>(6,961)</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>(43,929)</b>	<b>869</b>

Les charges exceptionnelles de 43 929 K€ correspondent à 2 K€ de dépréciation aux amortissements dérogatoires, 189 K€ de sortie de titres Infogrames Interactive GmbH et 43 738 K€ de sortie des titres Atari Interactive Inc.

## NOTE 21 - IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES ET PARTICIPATIONS AUX BÉNÉFICES

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1995, Atari SA a opté pour le régime de l'intégration fiscale au titre du Groupe qu'elle constitue avec la société Atari Partners SAS. Au 31 mars 2025, les pertes fiscales reportables du Groupe sont d'environ 737 M€. L'impôt sur les sociétés s'élève pour l'exercice clos au 31 mars 2025 à 525 K€.

**NOTE 22 - ÉTAT DES CHARGES À PAYER ET DES PRODUITS À RECEVOIR**

(K€)	FY 25	FY 24
Dettes financières - Intérêts courus sur compte courant	856	89
Dettes financières - Intérêts courus sur emprunt obligataire	314	319
Dettes fournisseurs - Factures non parvenues	140	142
<i>Dettes fiscales et sociales :</i>		
- Provision Bonus, CP, RTT et CET	109	92
- Autres charges sociales à payer	48	41
- Dettes fiscales	5	2
- Autres charges à payer	151	177
<b>Total charges à payer</b>	<b>1,623</b>	<b>861</b>

Les dettes financières correspondent principalement aux intérêts courus pour 856 K€ sur les prêts d'actionnaires conclus au cours de l'exercice et les obligations convertibles émises pour 314 K€. Les dettes commerciales courues concernent principalement des factures reçues à la fin du mois de mars 2025.

(K€)	FY 25	FY 24
Créances rattachées à participation - Intérêts courus	175	173
Créances clients - Factures à établir	93	417
Autres créances - Produits à recevoir	4	-
<b>Total produits à recevoir</b>	<b>272</b>	<b>590</b>

Les intérêts courus au 31 mars 2025 concernent les intérêts sur le « prêt Atari Partners » pour 175 K€. Les créances commerciales au 31 mars 2025 concernent les factures en attente pour 93 K€ correspondant aux refacturations des frais d'audit. Les autres créances sont des remboursements de sécurité sociale.

**NOTE 23 - ENGAGEMENTS HORS BILAN****ENGAGEMENTS DONNÉS**

**Garanties accordées par la société Atari** - Il n'existe aucune sûreté ou garantie octroyée à des tiers.

**Engagements de location simple** - La Société a conclu un contrat de bail relatif à son siège parisien pour une durée de 2 ans renouvelable prenant effet au 14 avril 2025. Le loyer annuel chargé est d'environ 47 K€.

**Contrats de crédit-bail** - Il n'y a pas d'engagement de crédit-bail significatif.

**Indemnités de départ en retraite** - Compte tenu des effectifs réduits de la Société, les engagements relatifs aux indemnités de départ en retraite sont non significatifs.

**ENGAGEMENTS REÇUS**

Atari a reçu un engagement de soutien de la part de son actionnaire principal, IRATA LLC, société holding détenue par Wade Rosen, Président - Directeur Général d'Atari, jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les résultats pour l'exercice clos au 31 mars 2026.

**NOTE 24 - ÉVÉNEMENTS POST CLÔTURE****INVESTISSEMENT DANS THUNDERFUL GROUP AB**

Le 29 juillet 2025, Atari a annoncé avoir conclu un accord avec Thunderful Group AB ("Thunderful" ou "la Société") afin de participer à une augmentation de capital à hauteur de 50 millions SEK (environ 4,5 millions d'euros). Thunderful est cotée sur le marché Nasdaq First North Premier Growth Market en Suède (ticker : THUNDR) et se spécialise dans le développement de jeux, l'édition ainsi que les services de co-développement pour les plateformes PC et consoles. Thunderful regroupe une activité d'édition de jeux à l'échelle mondiale, cinq studios de

jeux disposant d'expertises créatives et technologiques variées, ainsi qu'une activité de services. La société détient un portefeuille de plus de 20 propriétés intellectuelles, parmi lesquelles figurent notamment *SteamWorld*, *ISLANDERS*, *Lost in Random* et *Vampire's Fall*.

Conformément aux termes de l'accord, Atari deviendra actionnaire à hauteur d'environ 82 % du capital et des droits de vote de Thunderful par le biais d'une émission de 333 millions nouvelles actions ordinaires, au prix de souscription de 0,15 SEK par action, ce qui correspond à un montant total de 50 millions de SEK (environ 4,5 millions d'euros) (la « Transaction »). La Transaction est soumise à l'approbation des actionnaires de Thunderful lors d'une assemblée générale extraordinaire (l'« AGE »), qui se tiendra aux alentours du 28 août 2025.

## **NOTE 25 – HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Les honoraires au titre des exercices clos au 31 mars 2025 est de 245 K€, au titre du contrôle légal des comptes annuels ainsi qu'au contrôle des comptes consolidés.

## **NOTE 26 - LITIGES**

Dans le cours normal de ses activités, la Société peut être impliquée dans un certain nombre de procédures judiciaires, arbitrales, administratives et fiscales. À la date de ce document, la Société n'a pas connaissance de procédure ou litige qui pourraient avoir un impact significatif sur sa situation financière et ses résultats consolidés.

## **NOTE 27 - IDENTITÉS DES SOCIÉTÉS CONSOLIDANTES**

Atari SA publie des comptes consolidés.

## **NOTE 28 - CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES**

Les conventions réglementées conclues ou dont l'application s'est poursuivie au cours de l'exercice sont présentées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes, établi conformément à l'article L.225-40 du code de commerce.

### **Les conventions ayant continuées lors de l'exercice sont décrites ci-après :**

- Le 22 janvier 2024, la Société a conclu un accord avec Irata, par lequel Irata a accordé des prêts d'actionnaires à Atari SA pour un montant de 2,0M\$, à un taux d'intérêt de 10% par an. Cet emprunt a été remboursé (principal et intérêts) le 22 janvier 2025 par l'émission d'actions nouvelles Atari SA ;
- Le 31 janvier 2024, la Société a conclu un accord avec Irata, par lequel Irata a accordé des prêts d'actionnaires à Atari SA pour un montant de 1,2 M€, à un taux d'intérêt de 10% par an. Cet emprunt venant à maturité le 31 janvier 2025, a été prolongé d'une année, aux mêmes conditions ;
- Le 4 mars 2024, la Société a conclu un accord avec Irata, par lequel Irata a accordé des prêts d'actionnaires à Atari SA pour un montant de 2,0M\$, à un taux d'intérêt de 10% par an. Cet emprunt venant à maturité le 4 mars 2025, a été prolongé, aux mêmes conditions, jusqu'au 4 septembre 2025 ;
- Le 14 mars 2024, la Société a conclu un accord avec Irata, par lequel Irata a accordé des prêts d'actionnaires à Atari SA pour un montant de 4,0M\$, à un taux d'intérêt de 11% par an ;

### **Les conventions conclues lors de l'exercice sont décrites ci-après :**

- Le 10 avril 2024, la Société a conclu un accord avec Irata, par lequel Irata a accordé des prêts d'actionnaires à Atari SA pour un montant de 4,5M\$, à un taux d'intérêt de 10% par an ;
- Le 22 juillet 2024, la Société a conclu un accord avec Irata, par lequel Irata a accordé des prêts d'actionnaires à Atari SA pour un montant de 1,5M\$, à un taux d'intérêt de 10% par an ;
- Le 31 juillet 2024, la Société a conclu un accord avec Irata, par lequel Irata a accordé des prêts d'actionnaires à Atari SA pour un montant de 0,9M€, à un taux d'intérêt de 10% par an ;

- Le 3 janvier 2025, la Société a conclu un accord avec Irata, par lequel Irata a accordé des prêts d'actionnaires à Atari SA pour des montants de 2,0M\$ et 1,0M€, à un taux d'intérêt de 10% par an ;
- Le 31 janvier 2025, la Société a conclu un accord avec Irata, par lequel Irata a accordé des prêts d'actionnaires à Atari SA pour un montant de 0,9M€, à un taux d'intérêt de 10% par an ;
- Le 31 janvier 2025, la Société a conclu un accord avec Irata, par lequel Irata a accordé des prêts d'actionnaires à Atari SA pour un montant de 1,3M€, à un taux d'intérêt de 10% par an ;
- Le 4 mars 2025, la Société a conclu un accord avec Irata, par lequel Irata a accordé des prêts d'actionnaires à Atari SA pour un montant de 2,2M\$, à un taux d'intérêt de 10% par an.

**Les conventions conclues postérieurement à la clôture de l'exercice sont décrites ci-après :**

- Le 30 juillet 2025, la Société a conclu un accord avec Irata, par lequel Irata a accordé des prêts d'actionnaires à Atari SA pour un montant de 0,9 M€, à un taux d'intérêt de 10% par an ;

L'ensemble des conventions listées ci-dessus feront l'objet d'une approbation lors de la prochaine assemblée générale au titre de la procédure des conventions réglementées.

**NOTE 29 - FILIALES ET PARTICIPATIONS**

Montants en KC	Capital	Capitaux propres (hors capital)	% de capital détenu	Valeur comptable des titres détenus :		Prêts et avances consenties non remboursés	Chiffre d'affaires dernier exercice	Résultat dernier exercice
				Brute	Nette			
<b>A Filiales (détention supérieure à 50%)</b>								
Atari Partners SAS	200	(16,517)	100%	325,870	-	8,774	-	(398)
Atari DeVi SA	-	(209)	100%	96	96	60	-	(2)
Atari US Holdings Inc.	-	3,466	100%	432,594	3,154	300	-	(613)
Atari Interactive Inc.	-	(34,020)	100%	43,738	120	34,768	-	(592)
Atari Entertainment Africa Ltd	-	(426)	100%	-	-	431	-	(16)
Atari Japan KK	274	(2,385)	100%	328	-	1,651	-	-

Pour les filiales et participations dont les comptes sociaux sont tenus dans une monnaie autre que l'euro, les montants indiqués dans le tableau ci-dessus ont été déterminés :

- Au titre du capital et des capitaux propres, sur la base du taux de change à la date de clôture de l'exercice auquel ils se rapportent ;
- Au titre du chiffre d'affaires net et du résultat, sur la base du taux de change moyen de l'exercice auquel ils se rapportent.

# 3. Rapport des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

---

**Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2025**

**A l'assemblée générale de la société ATARI**

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

**Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale**

En application de l'article L.225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

**Contrats de prêts conclus entre la société ATARI SA et la société IRATA LLC :**

**Personne intéressée :** Monsieur Wade Rosen, Président du conseil d'administration et Directeur Général d'Atari SA et General manager de Irata LLC.

**Modalités, conditions et objet :** IRATA LLC, entité contrôlée par M. Wade Rosen, a accordé des prêts à Atari SA, dont les modalités de remboursement peuvent être en numéraire, en actions de la Société, ou une combinaison des deux.

- Le 10 avril 2024 pour un montant de 4,5 M\$, à un taux de 10 % par année. Ce prêt a été approuvé par le conseil d'administration tenu le 2 avril 2024 pour financer l'acquisition d'Intellivision et les besoins de financement opérationnels.
- Le 22 juillet 2024 pour un montant de 1,5 M\$, au taux de 10 % par année. Cet emprunt a été approuvé par le Conseil d'administration du 19 juillet 2024 pour financer les sommes dues au titre des intérêts des obligations convertibles.
- Le 31 juillet 2024 pour un apport de 0,9 M€, au taux de 10% par an. Cet emprunt a été approuvé par le Conseil d'administration du 19 juillet 2024 pour financer les sommes dues au titre des intérêts des obligations convertibles.
- Le 3 janvier 2025 pour un apport de €1,0 M€, au taux de 10% par an. Cet emprunt a été approuvé par le Conseil d'administration du 3 janvier 2025 pour les besoins de financement opérationnels.
- Le 3 janvier 2025 pour un apport de 2,0 M\$, au taux de 10% par an. Cet emprunt a été approuvé par le Conseil d'administration du 3 janvier 2025 pour les besoins de financement opérationnels.
- Le 31 janvier 2025 pour un apport de 1,2 M€, au taux de 10% par an. Cet emprunt a été approuvé par le Conseil d'administration du 22 janvier 2025 pour les besoins de financement opérationnels.
- Le 31 janvier 2025 pour un apport de 0,9 M€, au taux de 10% par an. Cet emprunt a été approuvé par le Conseil d'administration du 22 janvier 2025 pour financer les sommes dues au titre des intérêts des obligations convertibles.
- Le 4 mars 2025 pour un apport de 2,2 M\$, au taux de 10% par an. Cet emprunt a été approuvé par le Conseil d'administration du 24 mars 2025 pour les besoins de financement opérationnels.

### Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

En application de l'article R.225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

- Le 22 janvier 2024, pour un montant de 2,0 M\$, au taux de 10 % par année. Ce prêt a été approuvé par le Conseil d'administration du 19 janvier 2024 dans le but d'investir dans tinyBuild. À cette occasion, le conseil d'administration avait approuvé un ou plusieurs prêts d'actionnaires d'un montant maximal de 4,0 millions de dollars pour l'investissement tinyBuild et prévu les éventuels besoins opérationnels en découlant. Cet emprunt a été remboursé, par compensation de créances par l'émission de 18,145,343 nouvelles actions ordinaires d'Atari SA, en date du 22 janvier 2025.
- Le 31 janvier 2024 pour un montant de 1,2 M€, au taux de 10% par an. Cet emprunt a été approuvé par le Conseil d'administration du 1er février 2024 pour les besoins des montants dues au titre des intérêts des obligations convertibles. Le prêt a été approuvé et signé le 1er février 2024, mais qu'il est en fait daté du 31 janvier 2024, date à laquelle le paiement des intérêts était dû.
- La maturité de cet emprunt (principal et intérêts) a été étendue dans les mêmes termes et conditions en date du 31 janvier 2025.
- Le 4 mars 2024 pour un montant de 2,0 M\$, au taux de 10 % par année. Ce prêt a été approuvé par le Conseil d'administration du 19 janvier 2024 pour les besoins de financement opérationnels.
- La maturité de cet emprunt (principal et intérêts) a été étendue dans les mêmes termes et conditions en date du 24 mars 2025.
- Le 14 mars 2024 pour un montant de 4,0 M\$, à un taux de 11 % par année. Ce prêt a été approuvé par le Conseil d'administration du 14 mars 2024 en vue de l'acquisition du jeu RCT3.

**Incidence sur les comptes de l'exercice 2025** : Les charges d'intérêts liées aux prêts d'actionnaires conclus au cours des exercices clos le 31 mars 2024 et le 31 mars 2025 ont été comptabilisées pour un montant total de 1,5 million d'euros.

### **Convention conclue postérieurement à la clôture de l'exercice 2025**

**Personne intéressée** : Monsieur Wade Rosen, Président du conseil d'administration et Directeur Général d'Atari SA et Manager de Irata LLC.

**Modalités, conditions et objet** : IRATA LLC, entité contrôlée par M. Wade Rosen, a accordé des prêts à Atari SA, dont les modalités de remboursement peuvent être en numéraire, en actions de la Société, ou une combinaison des deux.

- Le 30 juillet 2025 pour un apport de 0,9 M€, au taux de 10% par an. Ce prêt a été approuvé par le Conseil d'administration du 30 juillet 2025 pour financer les sommes dues au titre des intérêts des obligations convertibles.

Paris-La Défense, le 31 juillet 2025

Le commissaire aux comptes

**Deloitte & Associés**

Benoit PIMONT

The Atari logo is rendered in a stylized, outlined font. The letters 'A', 'T', 'A', 'R', and 'I' are arranged in a single line. The logo is centered and surrounded by a dense field of light blue and cyan rays that radiate outwards from behind the letters, creating a sense of depth and motion. The background is a dark, deep blue with a subtle pattern of small white stars, suggesting a night sky or a digital space.

# ATARI